✱ Année 1957. — N° 63 A. N. Le Numéro : 15 francs. Mardi 25 Juin 1957 ✱

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 181e SEANCE

1re Séance du Lundi 24 Juin 1957.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2903).
2. — Excuses et congés (p. 2903).
3. — Demande d'interpellation (p. 2904).
4. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de résolution (p. 2904).
5. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de loi (p. 2904).
6. — Désaccord sur l'urgence d'une discussion (p. 2904).
7. — Nomination de membres de commissions (p. 2904).
8. — Vérification de pouvoirs. — Département du Rhône (1re circonscription) (p. 2904).
Adoption des conclusions du rapport tendant à la validation des opérations électorales.
9. — Assainissement économique et financier. — Explications de vote sur la question de confiance (p. 2904).
M. Hernu.
Rappel au règlement : MM. Pierre Montel, le président.
M. Bourgès-Maunoury, président du conseil.
M. Barrachin.
Demande de suspension de séance : M. Boscary-Monsservin. — Adoption.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Roger Roucaute, Chauvet, Dorgères d'Halluin.
Renvoi de la suite du débat.
10. — Ordre du jour (p. 2912).

✱ (1 f.)

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance du vendredi 21 juin a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES ET CONGES

M. le président. M. de Menthon s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Degoutte, Fauchon, de Lipkowski et Turc s'excusent de ne pouvoir assister à la séance et demandent des congés.

Le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les congés sont accordés.

— 3 —

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu de M. Perche une demande d'interpellation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour assurer la prochaine rentrée scolaire et universitaire, notamment:

a) Par la construction d'urgence des établissements scolaires nécessaires;

b) Par le recrutement d'un nombre suffisant de maîtres et de professeurs;

c) Par l'amélioration des rémunérations des enseignants, en particulier des débutants.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

— 4 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de Mme Roca, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux petits et moyens viticulteurs de Clarensac, Caveirac et Saint-Côme (Gard), sinistrés par la grêle.

La proposition sera imprimée sous le n° 5215, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de cette demande de discussion d'urgence.

— 5 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Pesquet, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de loi tendant à venir en aide aux vignerons victimes des gelées.

La proposition sera imprimée sous le n° 5217, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 6 —

DESACCORD SUR L'URGENCE D'UNE DISCUSSION

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a désaccord sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Boscary-Monsservin et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le ministère de l'agriculture.

L'opposition à l'urgence sera notifiée à l'auteur de la demande d'urgence et insérée à la suite du compte rendu *in extenso* des séances d'aujourd'hui.

— 7 —

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

Les listes des candidats ont été, conformément à l'article 16 du règlement, insérées à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 19 juin 1957.

La présidence n'a reçu aucune opposition,

En conséquence, je déclare ces candidatures validées.

Je proclame donc membres:

1° De la commission des affaires étrangères, M. Mitterrand;

2° De la commission des finances, MM. Chauvet et Duveau.

— 8 —

VERIFICATION DE POUVOIRS

DÉPARTEMENT DU RHÔNE (1re CIRCONSCRIPTION)

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département du Rhône (1re circonscription).

Le rapport de M. Ramel a été publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 21 juin et au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 23 juin 1957.

Ce rapport conclut à la validation.

Je mets aux voix les conclusions du rapport.

(*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.*)

M. le président. En conséquence, M. Roger Fulchiron est admis.

— 9 —

ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Explications de vote sur la question de confiance.

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote sur la question de confiance posée: A. — Pour l'adoption de l'article 1er dans la rédaction résultant: 1° de l'adoption de l'article 1er du rapport n° 5178 modifié par l'amendement n° 14 (3e rectification) de M. Rolland, lui-même complété par le sous-amendement n° 16 (2e rectification) de M. Caillavet; 2° de la prise en considération et de l'adoption à la suite dudit amendement du paragraphe 3° du « *b*) Ressources nouvelles » de l'article 1er du projet n° 5169, et contre toute motion, toute demande de disjonction et tous autres amendements et sous-amendements de nature à en modifier la portée ou la date d'application; B. — Contre tout article additionnel; C. — Pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi portant assainissement économique et financier.

La parole est à M. Hernu, pour expliquer son vote.

M. Charles Hernu. Mesdames, messieurs, appartenant au groupe républicain radical et radical-socialiste, il serait malhonnête, me semble-t-il, que je ne vienne pas tenter d'expliquer à cette tribune pourquoi je voterai, pourquoi un certain nombre de mes collègues voteront, contre le projet d'assainissement économique et financier proposé par le Gouvernement que préside notre collègue radical M. Maurice Bourgès-Maunoury. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

M. Jean Legendre. Il eût donc fallu nommer quelques sous-secrétaires d'Etat de plus!

M. Charlees Hernu. Certains d'entre vous s'étonneront peut-être que nous tenions à manifester clairement notre désaccord avec le Gouvernement alors que, justement, les lois du système nous permettraient une adhésion, au pire une abstention, dans l'équivoque. C'est oublier que, le 2 janvier 1956, nous avons été élus parce que nous proposions à nos électeurs un contrat. Elus protestataires de la nation, nous nous sommes engagés à ne soutenir qu'un Gouvernement qui, pour l'essentiel, agirait dans le sens de ce que nous estimions, de ce que nous estimons plus que jamais nécessaire pour sauver le pays.

C'est parce que nous ne croyons pas que le Gouvernement de M. Bourgès-Maunoury soit en mesure de faire triompher des idées que nous estimions et estimons justes, c'est parce que nous craignons qu'il n'ait pas les moyens de gouverner vraiment la France et de résoudre ses plus angoissants problèmes que nous voterons contre.

Ce n'est pas, certes, que sur de nombreux points nous ne nous sentions d'accord avec M. le président du conseil (*Murmures à droite*), mais je me réjouirais plus encore si j'étais sûr que le chef du Gouvernement a fermement l'intention de réaliser concrètement les aspects positifs de son programme.

Lorsque M. le président du conseil se refuse à une pause sociale, lorsqu'il se déclare décidé à faire voter le projet de réforme de l'enseignement dû à notre collègue et ami M. Billères, lorsqu'il s'affirme partisan d'une réforme rapide des institutions, lorsqu'il entend poursuivre outre-mer l'œuvre de M. Defferre et, en particulier, l'application de la loi-cadre, nous ne pouvons certes que l'approuver. De même a-t-il raison d'affirmer que le Sahara ne doit pas être une pomme de discorde entre nous et nos amis d'Afrique du Nord, mais bien le terrain privilégié ou le creuset de cette communauté France-Maghreb.

Encore une fois, sur tous ces points, nous sommes d'accord avec vous, monsieur le président du conseil. Nous souhaitons seulement que vos intentions se traduisent par des actes.

Vous le savez, les deux problèmes essentiels que le pays doit résoudre sont la situation économique, d'une part, le drame algérien, d'autre part. Or, sur ces deux points capitaux, nous ne pouvons pas actuellement vous accorder notre confiance, moins d'ailleurs parce que votre politique, annoncée, proclamée, nous déplaît, que parce que vous ne manifestez peut-être pas l'intention d'en avoir vraiment une. Si vous manifestez cette intention, alors le décalage entre les intentions exprimées, entre les promesses faites et la réalité et les résultats n'a cessé de croître à ce point qu'aujourd'hui on peut se demander si ce sont les mêmes hommes qui prononcent les déclarations d'investiture et qui gouvernent ensuite.

Vous nous demandez de voter de nouveaux impôts.

Nous admettons qu'ils soient nécessaires, qu'ils soient la conséquence inéluctable de l'effort africain imposé à notre pays. Nous savons aussi que si, demain, la paix revenait en Algérie nos dépenses ne diminueraient pas pour autant puisqu'un immense effort de développement économique devrait être entrepris là-bas.

Mais, monsieur le président du conseil, précisément parce que les dépenses qui vous obligent à demander aux Français un nouvel effort fiscal ne sont pas accidentelles, mais devront être permanentes, les impôts nouveaux devraient s'inscrire dans le cadre d'une politique économique générale.

Or, les timides et partielles mesures de redressement que vous nous proposez ne constituent à aucun degré un plan de redressement économique et financier.

Nous approuvons, certes, le statut de l'exportateur, par exemple, mesure pourtant insuffisante par elle-même; mais projetez-vous de rétablir enfin la justice entre les contribuables, travailleurs, commerçants, artisans notamment (*Rires à l'extrême droite*), ou la politique fiscale de la France continuera-t-elle d'être l'enjeu des groupes de pression, les impôts s'abattant sur les catégories sociales les moins puissamment défendues ?

Comment sera-t-il possible de concilier l'austérité dont vous nous parlez avec votre programme social et, surtout, qui sera astreint à l'austérité ? Les spéculateurs, les intermédiaires, les titulaires de gros revenus, ceux qui roulent en voiture « Cofirep », ou les commerçants ou les petits consommateurs, ou les salariés, ou les masses laborieuses dont le pouvoir d'achat se dégrade actuellement ? (*Interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

A l'extrême droite. Démagogie!

M. Jean Legendre. C'est le résultat de votre politique de front républicain!

M. Charles Hernu (*s'adressant à l'extrême droite*). Vous n'êtes pas les seuls défenseurs des commerçants, voyons!

M. Jean Berthommier. On vous embauchera pour le prochain contrôle!

M. Charles Hernu. Il n'est pas tolérable que de jeunes Français meurent en Algérie au service de la patrie, alors que le luxe de certains s'étale dans ce pays avec arrogance.

Vous entendez reviser le système d'échelle mobile des salaires et vous avez sans doute raison; encore faudrait-il qu'en « amortissant » les effets de la hausse des prix sur les salaires, ce ne soient pas finalement les classes laborieuses qui fassent les frais de l'opération.

Vous avez pris la décision de suspendre provisoirement la libération des échanges. Ce répit est d'autant plus provisoire que vous avez l'intention de faire ratifier par l'Assemblée le traité de marché commun dont les clauses commenceront à jouer au début de 1959.

Qu'entendez-vous faire pendant ces dix-huit mois pour lutter contre les causes structurelles de notre déficit ?

Pour l'instant, le Gouvernement nous semble devoir s'en tenir aux expédients et aux palliatifs pratiqués par ses prédécesseurs.

S'il est impossible de mener de front la guerre d'Algérie, l'expansion économique et une politique de progès social sans compromettre l'équilibre des finances publiques et la solidité de la monnaie, le devoir est alors de le dire au pays et de choisir les objectifs selon nos possibilités, car on ne peut pas ruser avec les faits.

Mais, même si une politique économique nous était proposée, il nous serait encore difficile de voter pour le Gouvernement, car la politique économique elle-même se fixe et se conduit dans le cadre de la politique générale. Or, vous nous demandez de voter des impôts pour mener en Algérie une politique dont nous craignons qu'elle ne nous conduise à une impasse totale.

Vous avez prononcé, monsieur le président du conseil, à propos de l'Algérie, des phrases que tout Français patriote doit approuver. Vous nous avez parlé, par exemple, de la nécessité de maintenir et de renforcer l'union indissoluble entre la France métropolitaine et l'Algérie. Comme vous, nous croyons de toutes nos forces que la France doit rester en Algérie et que rien ne doit être épargné dans ce but, pas même le portefeuille des Français qui s'apprêtent à partir en vacances. Mais nous ne pensons pas que la politique actuellement suivie assure à terme le maintien de la France en Algérie.

Nous ne croyons pas qu'on puisse jamais sortir du drame algérien en s'en tenant à des demi-mesures comme celles qui sont prises là-bas depuis deux ans. Nous n'avons su ni faire la guerre, ni pacifier, ni réformer. Les gouvernements n'ont pas osé dire aux Français qu'il y avait là-bas bien plus qu'une opération de police, mais une vraie, mais une terrible guerre qui exigeait ici les plus grands sacrifices.

On n'a pas osé imposer aux Français ni à l'administration les réformes et le changement radical d'attitude à l'égard des populations musulmanes qui étaient la condition pacificatrice d'une action efficace.

Nous savons, certes, que les problèmes sont difficiles. Nous savons que nos ennemis les plus fanatiques s'efforcent, par tous les moyens, de nous empêcher d'agir et que, malheureusement, les ultras français font parfois inconsciemment leur jeu. Mais c'est précisément au Gouvernement de la France d'imposer sa volonté, de se faire obéir des civils comme des militaires et cela, du haut en bas de la hiérarchie.

Vous savez qu'aucune solution raisonnable, aucun statut ne pourra être appliqué si le climat psychologique ne s'y prête pas. Or, la politique de demi-mesures, les discriminations entre Européens et Français musulmans ne font, finalement, que creuser le fossé qui sépare les populations d'Algérie.

Les Français craignent sans cesse d'être abandonnés par la métropole et ils redoutent ce qu'ils appellent « le climat corrompu » des antichambres parisiennes. De même, les amis déclarés de la France sont-ils d'autant plus intransigeants qu'ils sont hantés par la perspective d'un retournement de notre politique qui les abandonnerait entre les mains de ceux qu'ils combattent.

Les rebelles, quant à eux, ne croient pas qu'il soit de leur intérêt de négocier avec des gouvernements qu'ils savent sans autorité sur leurs propres fonctionnaires. Ceux d'entre eux qui, raisonnablement, accepteraient une solution équitable, sont convaincus que Paris ne serait pas capable de l'imposer et ils n'estiment pas utile, en ce moment, de se compromettre.

Quant aux masses musulmanes, misérables, écrasées, naturellement attentistes, elles constatent seulement que la justice française n'est pas toujours la même pour tous (*Vives protestations à droite et à l'extrême droite*) et que, souvent, il y a loin des propos de M. le ministre résidant aux réalités quotidiennes.

On a souvent parlé, à propos de l'Algérie, de Clemenceau. En Algérie, Clemenceau s'informerait quotidiennement...

M. Robert Bruyneel. Il aurait fait fusiller les traîtres!

M. Charles Hernu. ...directement, à la base, de ce qui se passe réellement alors que nous avons l'impression que, au gouvernement général, on continue d'ignorer des faits qu'il importerait de connaître.

Pour Clemenceau, en 1917, la justice républicaine devait être implacable, c'est vrai, mais elle s'appliquait à tous, et jamais Clemenceau n'aurait toléré les incidents de la semaine dernière, dus, il est vrai, à la légitime colère des Européens après les exploits de Melouza. (*Exclamations à droite et sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

En Algérie, Clemenceau aurait empêché de nuire la poignée d'hommes qui paralysent et dénaturent l'action de l'Etat. (*Interruptions à droite.*)

Oh ! je sais bien que lorsque devant vous on aborde le problème du respect de la légalité et de l'autorité de l'Etat, je sais bien que lorsqu'on dénonce les exactions...

Plusieurs voix à droite. Quelles exactions ?

M. Charles Hernu. ...vous nous accusez immédiatement d'attaquer l'armée.

Or, justement, la plupart des erreurs commises en Algérie l'ont été davantage par l'administration et par la police que par l'armée qui remplit avec un courage et un dévouement admirables un rôle excédant largement ses fonctions normales. (*Interruptions à droite.*)

M. Auguste Joubert. Vous avez changé d'avis!

Lisez *L'Express!*

M. Charles Hernu. Nous savons le travail accompli depuis plus d'un siècle par l'armée en Algérie. Nous savons que c'est à elle que l'on doit les réussites les plus incontestables dont nous puissions nous enorgueillir en Algérie.

Elle a peut-être eu un tort, cette armée: ce fut de tolérer en silence les insuffisances ou la malpropreté de certains administrateurs civils. (*Protestations à droite et à l'extrême droite.*)

Plusieurs voix à gauche. Des noms !

M. le président. Monsieur Hernu, ces propos sont intolérables. L'administration a l'habitude d'obéir, comme il se doit.

M. Auguste Joubert. Le Gouvernement n'a-t-il rien à dire ?

M. Maurice Bourgès-Maunoury, *président du conseil.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. Maurice Bourgès-Maunoury, *président du conseil.* Je n'ai pas le droit de laisser passer sans protester les paroles qui viennent d'être prononcées mettant en cause l'administration, sinon l'armée, cette administration qui se couvre d'honneur à l'heure actuelle dans les tâches difficiles qu'elle a à accomplir. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. Charles Hernu. Ce que je veux dire simplement, c'est que cette armée, nous la voulons pure et fidèle à ses grandes traditions d'honneur. (*Exclamations à droite et à l'extrême droite.*)

Je pense qu'il n'y a rien là qui puisse choquer cette Assemblée.

Notre armée, que l'on peut dire « armée populaire d'Algérie », qui, dans ses cadres et dans ses troupes, a pris conscience justement du problème algérien avec une lucidité à laquelle il faut souvent rendre hommage, ne peut pas être demain le bouc émissaire.

Il ne faut pas que l'on puisse dire demain que des hommes politiques se déchargeraient de leurs fautes ou de leurs erreurs sur l'armée, car cela serait grave. (*Interruptions à droite.*)

L'armée — il n'y a rien là qui puisse choquer qui que ce soit ici — attend du Gouvernement des initiatives politiques.

Ce que nous souhaitons, monsieur le président du conseil, c'est que ces initiatives, vous les preniez, que vous puissiez créer les conditions psychologiques de leur réussite.

Il faut agir et agir très vite; il faut faire preuve d'imagination, puis de volonté. Il faut refuser les atermoiements. Il faut dire que cette France a un avenir magnifique en Algérie et en Afrique du Nord, un avenir glorieux et profitable pour la France, pour l'Algérie, pour nos amis Nord-Africains qui doivent bien savoir que la France partie, la maladroite et incohérente politique des bailleurs de fonds étrangers n'empêcherait pas l'anarchie qui pourrait être exploitée ensuite là-bas par la subversion communiste. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Monsieur le président du conseil, lorsque vous mènerez une politique cohérente, dynamique, sans faiblesse, mais une politique généreuse, alors, vous nous aurez prouvé que vous entendez faire respecter partout les lois et l'esprit de la République, alors nous pourrons vous suivre. Mais, aujourd'hui, justement parce que, comme vous, nous avons une confiance obstinée, une confiance passionnée en l'avenir de la France (*Interruptions à droite*), nous ne pouvons pas vous accorder notre confiance. (*Exclamation è droite et à l'extrême droite.*)

M. Pierre Montel. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. S'agit-il d'un véritable rappel au règlement ?

M. Pierre Montel. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Pierre Montel.

M. Pierre Montel. Si j'ai bien lu l'ordre du jour, nous sommes convoqués pour voter sur la confiance. Or, je remarque que c'est un membre du propre groupe du président du conseil qui vient de prendre la parole. Dès lors, je me demande si, aujourd'hui, nous devons vraiment procéder à un vote de confiance, ou non.

M. le président. Il n'y a pas là matière à un rappel au règlement.

La parole est à M. le président du conseil.

M. Maurice Bourgès-Maunoury, *président du conseil.* Mesdames, messieurs, le pays avait le droit d'être averti de la gravité de cette crise, de cette situation.

Je pense qu'après cette discussion, après les discours de M. le président de la commission des finances, de M. le ministre des finances et d'autres orateurs, nous sommes maintenant parfaitement édifiés.

Ce débat a commencé par une question préjudicielle posée par le groupe communiste sur les incidences financières de la situation en Algérie.

Permettez-moi, à mon tour, de m'inquiéter des incidences de nos incertitudes sur la situation de l'Algérie.

Avant ce vote de confiance, j'ai des préoccupations exactement inverses de celles de nos collègues communistes. Ma pensée va, naturellement, à ceux qui, là-bas, subissent une épreuve redoutable, et il me paraît nécessaire que nos difficultés parlementaires, quelle que soit leur issue, ne viennent pas ajouter aux leurs et laissent intacts et leur courage et la pureté de leur détermination (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*) laissent intactes également les chances des solutions libérales que nous appelons tous de nos vœux.

Il a toujours été extrêmement difficile, mes chers collègues, de réunir une majorité sur un plan de redressement financier qui comporte un effort fiscal indispensable.

Cependant, comme j'ai eu l'honneur de vous en avertir lors de la séance d'investiture, c'est aujourd'hui que doit continuer ou cesser la crise gouvernementale ouverte par le refus des projets financiers proposés par mon prédécesseur. Et tout gouvernement formé demain aurait à vous présenter d'abord des projets financiers. Cela est la conséquence brutale du tableau qui a été dressé devant vous et qui ne peut s'améliorer sans solution courageuse.

M. Auguste Joubert. Plus exactement, ce tableau est la conséquence d'une politique.

M. le président du conseil. Le présent débat a posé devant l'opinion deux questions. La première est la suivante: le pays est-il capable de s'imposer l'effort nécessaire pour traverser le passage difficile où il se trouve engagé ?

A l'extrême droite. Il ne le peut plus.

M. le président du conseil. Cet effort se mesure par la masse totale des économies et des impôts demandés par le Gouvernement.

Il est inutile que je réponde à cette question. Je suis persuadé que le pays en est capable.

La deuxième question est la suivante: comment cette masse sera-t-elle répartie entre les diverses économies et les divers impôts possibles ?

Sur la masse totale de l'effort nécessaire, le Gouvernement est formel dans son appréciation: cette masse ne peut être réduite sans être techniquement insuffisante, elle ne peut être réduite sans risquer que soit mise en doute, et par la nation et par nos amis, notre volonté de faire face nous-mêmes à nos problèmes.

Sur la répartition de cette masse, il est, bien entendu, possible de discuter longuement. Il s'agit néanmoins d'un problème d'équilibre entre des moyens dont la liste est limitée.

Au cours de la discussion du projet, le Gouvernement ne s'est pas refusé à tenir compte des suggestions présentées, cela dans la mesure où elles ne compromettaient pas l'équilibre et le volume d'ensemble des moyens réclamés par lui. Le Gouvernement en a tenu compte aussi dans la mesure où ces suggestions lui paraissaient susceptibles de recueillir l'adhésion de l'Assemblée.

Si l'Assemblée rejetait maintenant les propositions qui lui sont présentées, ce rejet risquerait d'être interprété, quelles que soient les raisons invoquées par les uns ou par les autres, comme un refus de l'effort lui-même.

Cependant, si vous pensez qu'un autre Gouvernement, constitué sur des bases politiques plus larges et plus solides, puisse rapidement vous offrir des remèdes plus valables, n'hésitez pas à le dire dès aujourd'hui car, dans ce cas, l'Assemblée aurait commis une erreur au moment de l'investiture, erreur qu'il vaut mieux réparer tout de suite. (*Mouvements divers.*)

Je sais bien que des votes d'importance décisive vous attendent demain sur l'Europe, sur l'Algérie. Mais si le Gouvernement devait se trouver dans la situation de vous les proposer sans avoir l'autorité pour ce faire, c'est aujourd'hui qu'il vous faut le condamner.

Je sais parfaitement que, pour certains, il s'agit de franchir tant bien que mal des détroits rocheux, hérissés de difficultés: les impôts, l'Europe, l'Afrique du Nord. Mais croyez-vous que nous puissions attaquer ces problèmes déjà prévus à notre ordre du jour sans votre acquiescement complet ? Pensez-vous d'ailleurs que l'arbitrage déjà difficile du Parlement sur ces problèmes inéluctables puisse aisément supporter le handicap d'un retard important ou d'une faiblesse de l'exécutif ?

C'est donc aujourd'hui qu'il faut réellement investir un Gouvernement ou rechercher la constitution d'un autre.

Je sais bien qu'un faible écart de voix permet souvent les actes de Gouvernement les plus décisifs. Mais cela n'est possible que si chacun se prononce dans la clarté, en prenant ses responsabilités présentes et en pensant au lendemain.

Messieurs, beaucoup parmi vous — et moi avec vous — sont partisans de réformes, réformes dans le régime, réformes dans les règlements et peut-être dans les mœurs.

Pourtant, dans la nation, quelques-uns ne pensent, comme on l'a dit, qu'à l'été qui commence, aux vacances et aux distractions.

Ceux-là, nous devons les avertir du danger car jamais peut-être les jeunes, malgré une gaieté apparente, n'ont été aussi désireux de changement et d'ordre, conscients de l'effort nécessaire, de l'efficacité d'un sacrifice momentané.

Ne les décevons pas par un langage sans décision et sans fierté. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Barrachin.

M. Edmond Barrachin. Mesdames, messieurs, à la fin du discours qu'il a prononcé la semaine dernière à cette même tribune, M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, s'adressant à l'Assemblée, a exhorté les députés à sauver le régime.

Il avait dit auparavant: peut-être y a-t-il une impasse politique.

Je suis d'accord sur le diagnostic. Je pense que nous le serons tous. Il y a effectivement une impasse politique. Mais j'ajoute que nous ne sauverons le régime qu'à une condition: c'est que le Gouvernement nous en donne les moyens.

En effet, monsieur le président du conseil, même en admettant que ce soir — je vous le souhaite — vous obteniez la majorité, il n'en est pas moins vrai que le malaise politique persistera. Il y aura toujours ce que M. le ministre des finances a appelé « l'impasse politique ». C'est à cet aspect du problème que je voudrais consacrer une brève intervention.

Tout d'abord, je voudrais, parce que je crois que c'est nécessaire, parler chiffres et vous démontrer que, comme on le dit communément, le système se trouve aujourd'hui bloqué.

Il y a ici près de 600 députés.

Sur ce nombre, un groupe de 150 députés est toujours en marge de la majorité et dans une opposition permanente contre le système. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. René Lamps. Vous savez bien que c'est inexact.

M. Henri Pourtalet. Qui a voté le fonds national vieillesse et les trois semaines de congés payés ?

M. Robert Bruyneel. Ce groupe est en dehors de la communauté nationale.

M. Edmond Barrachin. Cinquante autres députés, pour des raisons d'ailleurs tout à fait différentes, se joignent à cette opposition. Il reste par conséquent quelque 400 députés et, parmi ceux-ci, il existe deux groupes de 100 députés environ, le groupe socialiste et le groupe des indépendants et paysans d'action sociale, qui, lorsqu'ils rejoignent cette opposition systématique, empêchent tout gouvernement de vivre. (*Mouvements divers.*)

C'est un fait, les chiffres sont là. On peut les retourner dans tous les sens.

Peut-on faire grief à l'un de ces groupes de rejoindre parfois l'opposition systématique ? Je ne le crois pas, car, après tout, si les socialistes sont mandatés par des électeurs, c'est pour faire une certaine politique et si les indépendants sont élus par d'autres électeurs, c'est pour faire une politique contraire. (*Exclamations.*)

Je ne vois pas pourquoi l'on ferait grief à l'un de ces groupes, à certains moments, de renverser les gouvernements. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Lorsque, dans une assemblée parlementaire, le Gouvernement se voit contraint, pour vivre, de faire appel aux suffrages de l'opposition, c'est que le système parlementaire de ce pays ne fonctionne pas et se trouve faussé.

Nous y sommes tellement habitués que nous semblons ne pas même nous en apercevoir!

On dira: Mais pendant quinze mois, le gouvernement de M. Guy Mollet a pu diriger les affaires du pays!

Mais pourquoi a-t-il pu les diriger ? Parce que, pendant ces quinze mois, le groupe des indépendants a continuellement soutenu ce gouvernement.

M. Maurice Thorez. Pas pour les lois sociales ni pour la retraite des vieux !

M. Edmond Barrachin. Il a estimé, en effet, que M. Guy Mollet pratiquait, tant sur le plan extérieur que pour l'Algérie une politique de défense de nos intérêts et de la dignité nationale.

C'est la raison pour laquelle les indépendants l'ont soutenu.

M. Maurice Thorez. Mais pas quand il s'est agi des projets sociaux.

M. Edmond Barrachin. Le jour où les indépendants se sont opposés à la politique financière de M. Guy Mollet, il s'est trouvé tout naturellement que son gouvernement, pour les raisons que j'ai indiquées, a été renversé. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je prie nos collègues d'extrême gauche de cesser ces interruptions.

M. Edmond Barrachin. D'autant plus que, tout à l'heure, messieurs, je vous donnerai l'occasion de m'interrompre; je vous en préviens.

Aujourd'hui, par conséquent, nous nous trouvons dans l'impasse et je vous le répète, monsieur le président du conseil, que vous triomphiez aujourd'hui ou non, nous y demeurerons.

Mais comment en est-t-on arrivé là ?

Certains disent parfois: c'est la faute des électeurs, parce qu'après tout ce sont les électeurs qui nous ont envoyés ici. D'autres disent: c'est la faute des députés. D'autres enfin disent: c'est la faute du Gouvernement. Personnellement, je crois que ce n'est la faute ni des électeurs, ni des députés, ni du Gouvernement; c'est tout simplement la faute des institutions, qui sont mauvaises. Nous nous débattons dans un cadre qui n'est pas conforme aux nécessités du présent. Ce sont donc les institutions qu'il faut transformer.

Il suffit de se rappeler ce qui s'est passé il y a maintenant dix-huit mois. Il était peut-être bon de dissoudre la précédente assemblée, mais le faire sans réforme électorale était une faute grave. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

Comment a-t-on pu croire, à ce moment-là que, dans les apparentements, viendraient les communistes, les socialistes, les poujadistes ? On savait par avance que non et on a pourtant maintenu ce mode de scrutin.

Je me permets de rappeler, et je m'en excuse auprès de l'Assemblée, que je suis monté à la tribune au cours du dernier débat de la précédente législature pour dire: si vous maintenez les apparentements, la prochaine assemblée sera ingouvernable. Eh bien! elle est ingouvernable! Et il paraît que d'aucuns, encore, veulent maintenir les apparentements pour les prochaines élections. (*Interruptions à gauche.*)

Mesdames, messieurs, cette législature a encore trois années à parcourir. Je vous pose la question: croyez-vous que, dans de telles conditions, nous soyons à même de faire face aux difficultés, qu'il s'agisse de l'Algérie ou de la monnaie ?

Devant la situation présente, que propose-t-on ? Le Gouvernement, par la voix du président du conseil, a été assez discret il faut bien le reconnaître, quant aux réformes de structure. Il a évoqué la réforme électorale, la revision constitutionnelle, la réforme du règlement, mais on sent bien qu'il a été obligé de doser ses déclarations en fonction des désirs des groupes de sa majorité.

Quant aux partis, quelle est leur position face aux réformes qui s'imposent ?

Le parti socialiste dit: réforme électorale, oui. Mais il est particulièrement réticent sur la réforme constitutionnelle.

Le mouvement républicain populaire déclare: réforme constitutionnelle, d'accord, mais pas de réforme électorale.

Les radicaux...

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Lesquels ?

M. Edmond Barrachin. ... disent: nous voulons le scrutin d'arrondissement; on verra plus tard pour la réforme constitutionnelle.

Enfin, le parti communiste est à la fois contre toute réforme électorale et contre toute réforme constitutionnelle.

M. Michel Raingeard. Ce sont des conservateurs!

M. Edmond Barrachin. Pourtant, les solutions existent. Elles nécessitent un effort de redressement de la part de l'Assemblée et un effort de volonté de la part du Gouvernement.

Monsieur le président du conseil, je me permets de vous suggérer trois réformes. Je vous assure que si vous les mettiez en chantier immédiatement, vous susciteriez beaucoup d'espérance parmi nous.

La première réforme à entreprendre — mais selon moi mieux vaudrait les réaliser simultanément — c'est la réforme électorale.

Il n'y a pas, dans cette Assemblée, de majorité; nous venons de le voir. Nous devons dégager une majorité cohérente et une opposition, qui n'existe pas aujourd'hui — je le reconnais — et qui doit être constructive. Il nous faut ensuite obtenir, par la voie d'une réforme constitutionnelle, l'organisation de cette majorité et de cette opposition.

En ce qui concerne la réforme électorale, vous devez obtenir de cette Assemblée le vote des deux tours de scrutin. Vous répondrez alors au vœu des électeurs qui, comme dans l'Yonne, l'Ain, à Paris, dans le Cantal et dans le Rhône,...

M. Jacques Duclos. Nous voyons ce que vous voulez!

M. Edmond Barrachin. ... veulent avoir la possibilité, au deuxième tour de scrutin, de faire l'union contre le candidat du parti communiste. (*Applaudissements sur divers bancs à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Thorez. C'est un grand honneur!

M. Edmond Barrachin. Je ne ressens, messieurs (*l'orateur se tourne vers l'extrême gauche*) aucune gêne à prôner une telle initiative, car j'ai éprouvé le plus grand intérêt, lorsque je me suis rendu en Union soviétique, pour enquêter sur la façon dont on vote dans ce pays; cela était d'ailleurs inutile, car je le savais déjà et nous le savons tous.

Je trouve tout naturel que, dans la conjoncture actuelle, les Français aient la possibilité de faire, au deuxième tour de scrutin, l'union sur le candidat national contre le candidat d'un parti qui, aujourd'hui, se trouve en dehors de la communauté nationale. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Le résultat automatique de telles élections, nous l'avons vu dans les différents départements que je viens de mentionner, serait à coup sûr l'échec d'un très grand nombre de candidats de ce parti. C'est ainsi que vous trouveriez désormais, entre députés qui veulent sauver le régime, la place pour avoir à la fois une majorité et une opposition.

Il faudrait ensuite organiser et cette majorité et cette opposition.

Le Gouvernement ne devrait engager son existence que sur sa politique générale. L'opposition ne devrait monter à l'assaut du Gouvernement que si elle était prête à le remplacer avec une équipe de rechange et un programme de substitution. (*Applaudissements et rires à gauche.*)

Je vous vois rire, monsieur Depreux. Il faut croire que ce langage n'est pas tellement utopique puisque vos amis, à la commission compétente, ont admis ce principe. De toutes ces réformes, c'est certainement celle qui a le plus de chances d'être votée.

M. Edouard Depreux. Je vous demande pardon, si je riais, c'est parce que je pensais à la précédente crise. (*Rires et applaudissements à gauche.*)

M. Edmond Barrachin. Eh bien! pour qu'il n'y ait plus de crise, il faut me suivre, monsieur Depreux.

La commission compétente a admis le principe que le Gouvernement ne doit engager son existence que sur sa politique générale et que l'opposition ne doit chercher à renverser le Gouvernement que si elle a préparé la relève: motion de confiance déposée par le Gouvernement, motion de censure déposée par l'opposition; le député choisit entre les deux.

Ce principe est déjà adopté par la commission, mais il n'est valable qu'à la condition qu'il y ait ici place à la fois pour une majorité et pour une opposition.

Enfin, j'en arrive à la troisième réforme; elle ne sera pas saluée, je le sais, par de très grands applaudissements. C'est une réforme d'ordre réglementaire.

Une des raisons de l'instabilité politique en France, tout le monde le reconnaît, est la multiplicité des partis. Il y a, il faut bien le reconnaître, dans ce pays individualiste six tendances politiques. Mais alors, pourquoi quatorze groupes dans cette Assemblée ?

M. Vincent Auriol, faisant allusion à un discours que j'avais prononcé quelques jours auparavant, a écrit le 4 avril 1957 dans un grand quotidien:

« Un orateur a indiqué les causes du mal. Il y a ici, a-t-il dit, quatorze groupes parlementaires alors que, dans le pays, il n'y a pas plus de six courants politiques. Le résultat, c'est que, dans ces conditions, il n'y a pas de coalition qui puisse être disciplinée et durable. » Et M. Vincent Auriol d'ajouter: « Paroles éclatantes de vérité. »

Je propose donc une réforme du règlement qui porterait de 14 à 30 ou 40 le nombre des députés nécessaires pour constituer un groupe. (*Applaudissements à droite.*)

Telles sont les trois réformes, monsieur le président du conseil, que je soumets à votre attention. Elles devraient être entreprises simultanément, car elles constituent un tout.

Assurément, on peut en présenter d'autres, mais le pire en la matière est de proposer des solutions qui n'ont aucune chance d'être adoptées.

Avant de vous apporter mon vote de confiance, car je parle en mon nom personnel... (*Rires et exclamations à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. Le groupe Barrachin!

M. Edmond Barrachin. Je ne parle certainement pas au nom du groupe communiste.

A l'extrême gauche. Heureusement! Inutile de le dire!

M. Edmond Barrachin. ... je désire savoir si vous allez, monsieur le président du conseil, vous et votre jeune équipe, vous lancer dans la voie du redressement.

Les plans, les programmes techniques ne vaudront qu'autant que seront assurées les conditions politiques de leur exécution.

Ce que je veux savoir, avant de me prononcer, c'est si vous nous invitez seulement à faire survivre votre Gouvernement, un Gouvernement qui, comme les autres, ne pourra rien faire de sérieux, car l'essentiel n'est point de durer, mais de savoir et de faire savoir que l'on va durer; ou bien au contraire, si nous pouvons enfin nourrir l'espoir que, sans retard, vous nous associerez à l'effort salutaire pour que renaisse notre régime parlementaire.

Dans le premier cas je serai déçu, nous serons nombreux à l'être et la majorité du pays le sera avec nous. Dans le second, si vous donnez le signal du redressement, alors je vous suivrai et la nation trouvera enfin des raisons d'espérance. (*Applaudissements à droite.*)

M. Roland Boscary-Monsservin. Monsieur le président, je demande une suspension de séance. (*Mouvements divers.*)

Nous avons entendu, tout à l'heure, un discours de M. le président du conseil. N'est-il pas normal que les groupes puissent en délibérer ? C'est en tout cas notre vœu.

A gauche et à l'extrême gauche. Dans un moment!

M. le président. M. Boscary-Monsservin demande une suspension de séance.

Je consulte l'Assemblée sur cette proposition.

(*Après une épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, l'Assemblée, consultée par assis et levé, adopte cette proposition.*)

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Roger Roucaute. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Roger Roucaute. Il y a quelques jours, monsieur le président du conseil, vous sollicitiez l'investiture de notre Assemblée. Au nom du groupe communiste, M. Etienne Fajon a alors exposé les raisons du vote hostile que nous allions émettre. Nous ne pouvions, en effet, apporter notre soutien à une politique qui se fixait comme objectif:

Premièrement, de poursuivre et d'aggraver la guerre en Algérie; deuxièmement, de faire voter des impôts nouveaux pour financer cette guerre; troisièmement, de faire ratifier les traités de marché commun et d'Euratom qui servent de paravent à la renaissance du militarisme allemand.

En même temps, nous déclarions que nous ne pourrions donner notre appui qu'à un président du conseil qui s'engagerait à rechercher immédiatement la paix en Algérie et à faire voter des mesures financières protégeant la monnaie en faisant payer les riches, ce qui n'est évidemment pas le cas avec le gouvernement Bourgès-Maunoury.

La guerre d'Algérie s'intensifie et s'aggrave. Vous avez cependant essayé, monsieur le président du conseil, au cours du présent débat, de minimiser les dépenses de la guerre d'Algérie pour tenter d'en masquer l'aggravation.

Aux exécutions des condamnés à mort d'Alger et d'Oran vous ajoutez une demande d'aggravation, pour la métropole, des pouvoirs exceptionnels pour l'Algérie que détenait le précédent gouvernement et, en même temps que vous foulez aux pieds les libertés démocratiques, vous protégez les ligues factieuses, ce qui ne peut pas être sans inquiéter sérieusement l'ensemble des Français antifascistes.

Enfin, vos projets financiers tendent à faire payer aux travailleurs et aux masses laborieuses les frais de cette guerre à laquelle s'ajoutent les conséquences économiques et financières de la folle aventure de Suez. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Déjà, dans ce débat, au cours de la séance de vendredi dernier, plusieurs députés du groupe communiste ont montré toute la nocivité pour les travailleurs et pour les masses laborieuses des divers articles de ces projets financiers.

Quelle est leur caractéristique essentielle ? C'est qu'ils sont légers, très légers, pour les sacrifices que vous demandez aux capitalistes; par contre, ils sont lourds, très lourds, pour les sacrifices que l'on veut imposer aux travailleurs et aux classes moyennes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Combien nous sommes loin de la formule lancée il y a quelques jours par le journaliste socialiste Claude Fuzier, qui s'écriait: « Frappez d'abord la fortune et les possédants ».

La vérité, c'est qu'il n'est pas possible de frapper la fortune sans les communistes; il n'est pas possible de parvenir à la réalisation de mesures comme la suspension de la décote sur stocks frappant les capitalistes en s'alliant avec les représentants des trusts au sein de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce n'est pas ainsi que l'on frappera les possédants, et le contenu des projets financiers auxquels les ministres socialistes ont donné leur agrément en porte l'éclatant témoignage. C'est seulement avec une majorité de gauche comprenant nécessairement les communistes que pourra se réaliser une politique permettant de frapper la fortune.

Faire payer plus aux riches et moins aux pauvres, oui, en réalisant une véritable réforme fiscale qui demanderait moins aux impôts indirects payés surtout par les Français pauvres ou de condition modeste, et qui demanderait plus aux impôts directs frappant les gros possédants, notamment en instituant un véritable impôt progressif sur le revenu global des personnes physiques, en appliquant, par exemple, un impôt progressif aux fortunes supérieures à vingt millions de francs. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est évident que les projets financiers du Gouvernement, en demandant beaucoup aux masses laborieuses avec les impôts indirects et peu aux riches, portent la marque d'une politique financière de classe au profit de ces derniers. N'est-il pas

certain, en effet, que la fixation à 90 francs du prix de l'essence se répercutera rapidement sur les prix ?

N'est-il pas évident aussi que la taxe supplémentaire sur les biens d'équipement ménager ne sera pas sans effet sur le coût de la vie et le pouvoir d'achat des travailleurs ?

Les impôts indirects, qui constituent l'essentiel du projet qui nous est soumis — 110 milliards de francs pour 1957, plus du double, 260 milliards, pour 1958 — en s'intégrant dans les prix, frapperont les consommateurs, c'est-à-dire les travailleurs des villes et des champs.

En définitive, la politique financière que vous préconisez conduit inévitablement à la hausse des prix, ce qui aura pour conséquence d'amener les travailleurs à la nécessité de renforcer leur union et d'agir pour réclamer des augmentations de salaires et de meilleures conditions de vie.

Lorsqu'il s'agit de s'attaquer à la suspension de la décote sur stocks — que nous fûmes seuls à voter en commission avec nos collègues socialistes, rappelons-le — lorsqu'il s'agit ainsi d'atteindre une partie des profits capitalistes, alors les défenseurs du capital qui siègent sur les bancs de cette Assemblée commencent à s'agiter et finissent par crier, car ils ne peuvent tolérer que l'on touche à la moindre parcelle des privilèges des trusts. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Sur 500 milliards de cadeaux que l'Etat octroie généreusement aux capitalistes, il leur est demandé de verser 21 milliards. Voilà ce que les députés réactionnaires jugent intolérable. Nous voulons, nous, supprimer les privilèges fiscaux dont bénéficient les grosses sociétés capitalistes. C'est pourquoi, au cours de la discussion, notre collègue Ramette a déposé un amendement qui reprenait l'article proposé par le précédent gouvernement et tendait à supprimer la décote sur stocks et à majorer de 30 p. 100 l'impôt sur les dividendes.

M. le président a posé la question de confiance contre cet amendement. Par conséquent, ceux qui voteront la confiance aujourd'hui voteront contre la suppression de la décote sur stocks dont bénéficient les grosses sociétés capitalistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les représentants du groupe socialiste ont fait de nombreuses concessions. Ils se sont montrés très conciliants pour ne pas faire trop de peine aux députés indépendants et paysans qui avec eux ont investi le gouvernement Bourgès-Maunoury.

C'est ainsi qu'il y a quelque temps ils déclaraient exiger 82 milliards de la décote sur stocks. Ils se sont ensuite ralliés à 45 milliards et se contentent aujourd'hui de 21 milliards, mais pour l'année en cours seulement, car pour 1958 tout devra être revu.

Je tiens à faire observer que le nouveau ministre des finances, M. Félix Gaillard, et M. Paul Reynaud ont, dans leurs interventions, développé des thèmes analogues, ce qui montre aux masses laborieuses que l'un et l'autre sont les défenseurs d'une même politique réactionnaire que les travailleurs socialistes, pas plus que nous, ne peuvent accepter. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les Français consomment trop, ils mangent trop, s'écriait M. Paul Reynaud au cours de ce débat, reprenant ainsi à son compte les paroles prononcées à cette même tribune par le précédent ministre des finances qui déclarait: Il faut freiner la consommation et limiter les revenus du consommateur.

Si cela est vrai pour une poignée de privilégiés de la fortune dont il conviendrait de freiner l'appétit et l'avidité du profit, cela ne saurait être le cas de la grande masse des salariés, dont les conditions de vie et de travail ne cessent de s'aggraver.

Pour ne citer qu'un exemple, 250 entreprises de la métallurgie ont vu leurs bénéfices passer de 5 milliards 635 millions en 1947 à 47 milliards en 1955, et vous savez que les bilans de toutes les grandes entreprises montrent que ce ne sont pas là des cas isolés

De l'autre côté, pour élever leur famille, des millions d'ouvriers sont contraints d'effectuer de nombreuses heures supplémentaires, alors que les cadences de travail sans cesse augmentées ruinent la santé de millions de travailleurs. En 1956, 3.500.000 ouvriers ont gagné moins de 30.000 francs par mois. Avouez qu'il n'y a pas de quoi trop manger pour ces derniers. (*Applaudissements à l'extrême gauche*), et c'est eux que vous atteindrez surtout avec vos projets financiers.

De plus, vous cherchez à leur faire avaler votre pilule en déclarant qu'il s'agit de lutter contre l'inflation. Mais justement vous y êtes, en pleine inflation. Vous allez prendre une partie du stock d'or de la Banque de France, qui garantit le franc. C'est l'ensemble de votre politique qui met la monnaie en péril.

Evidemment, l'inflation est un mal pour la classe ouvrière et l'ensemble des masses laborieuses. Elle pourrait être arrêtée, non par les mesures que vous vous apprêtez à appliquer, mais à la condition de diminuer les dépenses improductives en réduisant les énormes budgets militaires et de police, d'arrêter la guerre ruineuse d'Algérie et de faire payer les riches en diminuant les profits capitalistes qui n'ont jamais été aussi élevés.

Les difficultés financières que connaît actuellement le pays, monsieur le président du conseil, ne sont pas le fait du peuple français, mais la conséquence, en premier lieu, de la politique de guerre que vous entendez poursuivre en Algérie et de l'aventure de Suez à laquelle vous vous êtes associé.

Les guerres coloniales, dans lesquelles depuis dix ans est engagé le pays, sont lourdes à payer. La note de la guerre d'Algérie est, elle, particulièrement lourde à supporter. Mais messieurs les capitalistes n'entendent pas la payer, ils n'en veulent pas supporter le moindre centime.

Avec votre concours, ils ne se contentent pas d'envoyer les fils des travailleurs se faire tuer en Algérie, dans cette guerre injuste et ruineuse, mais ils exigent que ce soient encore les travailleurs qui en payent les frais.

Ainsi se trouve démontrée une fois de plus cette vérité que ce sont les pauvres qui payent les guerres de leur sang et de leur argent. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La poursuite de la guerre en Algérie, son aggravation au lieu et place de la négociation pour un règlement pacifique sur la base de la répudiation du colonialisme et de la légitimité des aspirations nationales du peuple algérien, voilà ce qui est au centre de la politique que le Gouvernement entend poursuivre.

Chaque jour qui passe rend la négociation plus difficile et compromet un peu plus l'avenir de nos relations futures avec le peuple algérien. Chaque jour qui passe, c'est encore et toujours plus de sang versé, encore et toujours plus de nouveaux milliards engloutis.

Mais aussi, chaque jour qui passe voit s'accroître les exigences de la réaction et des ultracolonialistes, qui rêvent de mettre à feu et à sang la Tunisie et le Maroc, dont ils ne veulent pas admettre l'indépendance.

Le Gouvernement entend persévérer dans la voie néfaste où il s'est engagé et repousser la seule solution qui mettrait fin au conflit: la négociation sur la base de la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'indépendance.

Nous étions en droit de considérer qu'un grand débat sur le problème de la guerre en Algérie allait s'instaurer dans cette Assemblée au lendemain de la formation du Gouvernement, avant même la discussion des projets financiers visant à faire payer aux masses laborieuses les frais de cette guerre.

Mais le Gouvernement n'est pas pressé de voir s'instaurer ce débat; il préfère avoir recours à des astuces juridiques pour continuer à utiliser, à aggraver même, la loi sur les pouvoirs exceptionnels, dont l'usage, selon votre prédécesseur, monsieur le président du conseil, devait être limité au gouvernement qui les demandait.

La question de la guerre d'Algérie est une question d'intérêt national dominant toute la politique française. La solution de négociation pénètre chaque jour un plus grand nombre de Français de toutes opinions. L'idée de l'indépendance de l'Algérie gagne chaque jour des couches de plus en plus larges de la population.

C'est ainsi qu'entre autres quatre-vingt-une personnalités socialistes, dont dix-neuf parlementaires, vous demandent, monsieur le président du conseil, de reconnaître dès maintenant ce que, dans une motion destinée à leur congrès national, ils appellent la « vocation nationale algérienne ».

Ce sont encore ces mêmes militants socialistes qui affirment:

« Déjà d'inadmissibles atteintes à la liberté de la presse et à la liberté de réunion sont commises de façon courante par les services de la police ou ceux de la défense nationale. »

La nouvelle saisie de notre journal *L'Humanité*, avant-hier, confirme pleinement l'appréciation de ces militants socialistes sur les atteintes aux libertés démocratiques qui sont la conséquence de la poursuite de la guerre en Afrique du Nord.

Les raisons de la saisie de *L'Humanité* au cours de la nuit de vendredi à samedi dernier, au moment où vous posiez la question de confiance, a pour signification évidente, d'abord que le Gouvernement ne peut pas tolérer que le peuple de France sache la vérité sur la guerre « imbécile » qu'il poursuit et aggrave en Algérie; ensuite, que l'existence de ce gouvernement est suspendue aux suffrages des réactionnaires et des fascistes de cette Assemblée et que le président du conseil est tout disposé à leur fournir le maximum de gages.

Pour permettre que des calomnies de toutes sortes puissent continuer d'être déversées contre notre parti, vous ne voulez pas, monsieur le président du conseil, que l'opinion publique connaisse la lettre du parti communiste algérien dans laquelle il est question des événements de Mélouza.

Or cette lettre porte condamnation sans réserve du massacre. Elle demande une enquête internationale dont vous ne voulez pas. La lettre précise que, si une telle enquête démontrait que ce massacre fut l'œuvre de combattants algériens, le parti communiste algérien s'en désolidariserait. (*Protestations à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

MM. Marcel Anthonioz et Jean-Louis Tixier-Vignancour. Censure! Censure!

M. le président du conseil. Monsieur Roucaute, voulez-vous me permettre une précision ? (*Bruits sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Monsieur Roucaute, M. le président du conseil demande à vous interrompre. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Roger Roucaute. Vous ne voulez pas que l'opinion publique française...

M. le président. Monsieur Roucaute, je vous répète que M. le président du conseil demande à vous interrompre.

M. Roger Roucaute. Je n'avais pas entendu, monsieur le président.

J'accepte volontiers cette interruption.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le président du conseil. C'est uniquement pour déclarer qu'il est impossible de laisser paraître un journal qui met au compte de l'armée française le drame de Melouza. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Etienne Fajon. Publiez la lettre !

M. Roger Roucaute. Monsieur le président du conseil, vous ne voulez pas que l'opinion publique française connaisse ce que le secrétaire du parti communiste algérien Bachir Hadj Ali écrivait à notre secrétaire général Maurice Thorez...

A droite. Belle équipe !

M. Roger Roucaute. ... lorsqu'il redisait, en dépit du sang et des larmes, les sentiments de confiance et d'amitié des Algériens pour notre peuple et se déclarait plus que jamais pour l'établissement de liens solides entre la France et l'Algérie de demain.

Voilà ce que vous ne voulez pas. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

Parce que vous êtes disposés à continuer et à aggraver cette guerre atroce, vous voulez empêcher que des voix venant de tous les horizons politiques s'élèvent pour en réclamer la fin.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. La voix d'Aragon !

M. Roger Roucaute. Les réactionnaires exigent toujours plus de ce gouvernement.

M. Paul Reynaud reprochait vendredi dernier au président du conseil de ne pas encore assez « flatter l'encolure » de ses poulains et le Gouvernement cède un peu plus, toujours plus, à la réaction. Il a montré, la semaine dernière, sa volonté d'empêcher la discussion sur le remboursement à 80 p. 100 des frais médicaux en refusant l'inscription de cette question à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée.

Cette attitude doit alerter tous les travailleurs, les organisations syndicales, les conseils d'administration des caisses de sécurité sociale qui doivent agir dans l'union pour que la discussion de ce projet ne soit pas renvoyée, comme le désire M. le président du conseil, aux calendes grecques.

Par ailleurs, le Gouvernement ne veut évidement pas que s'instaure, avant les vacances parlementaires, la discussion du projet de réforme de l'enseignement, cependant demandée par le comité national d'action laïque. Cela doit également alerter tous les laïques qui désirent voir appliquer rapidement une réforme démocratique de notre enseignement et qui sont, en même temps, soucieux de voir s'appliquer le vieux principe républicain de la laïcité de l'école et de l'Etat.

Aux nouvelles exigences de la réaction, le Gouvernement répond par de nouvelles concessions, espérant qu'elle voudra bien lui assurer la survie.

Pour les réactionnaires le gouvernement de M. Bourgès-Maunoury constitue une étape transitoire avant leur accession directe aux responsabilités ministérielles pour y appliquer, eux-mêmes, leur propre politique de classe. Mais la volonté populaire est capable de mettre obstacle aux visées de la réaction.

Le fait caractéristique de l'heure, l'élément nouveau de la situation politique présente, éclairée par les projets financiers du Gouvernement, c'est que la classe ouvrière et les Français de toutes conditions prennent conscience des résultats désastreux de la politique actuelle et de la nécessité d'en changer.

Les prises de position communes sont nombreuses en faveur d'une politique de gauche, avec un gouvernement s'appuyant sur la majorité de gauche pour pratiquer une politique démocratique, pacifique et de progrès social.

Elles émanent d'élus et de personnalités communistes, socialistes, radicales, de militants syndicaux de la C. G. T., de F. O., de la C. F. T. C., du syndicat des instituteurs. Elles sont l'indice certain de cette volonté populaire d'obtenir un changement de politique.

Au cours de cette dernière période, des motions ou déclarations communes de sections ou de militants socialistes et communistes ont été publiées dans les Côtes-du-Nord, le Pas-de-Calais, l'Ardèche, tout dernièrement encore dans le Finistère, où la section communiste et la section socialiste de Douarnenez, dans une motion commune, souhaitaient « la constitution d'un gouvernement d'union des gauches » et que se réalise, dans le pays, la plus large union de tous les républicains restés fidèles aux vieux principes de liberté, de démocratie, de progrès social et de paix.

Ce changement de politique, c'est un fait, dépend de l'union des forces de gauche et, en particulier, de l'action commune des communistes et des socialistes qui tiennent, entre leurs mains, la possibilité de faire aboutir cette solution.

La chute du gouvernement Guy Mollet a été provoquée par les contradictions qui existent entre la politique faite par ce gouvernement et le contrat passé avec le suffrage universel le 2 janvier 1956. Ces contradictions ont déterminé des difficultés au sein de la majorité qui soutenait le Gouvernement, mais elles n'ont pas pour autant été balayées par la constitution du gouvernement présidé par M. Bourgès-Maunoury. Elles persistent aussi fortement.

La solution n'est donc pas dans ce gouvernement, mais dans la constitution d'un autre gouvernement s'appuyant sur l'union des forces de gauche sans exclusive et qui se chargerait de faire appliquer dans le pays le programme de paix, de liberté et de progrès social ratifié par le peuple il y a dix-huit mois. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Sur divers bancs à droite. Un gouvernement Kadar !

M. Roger Roucaute. Mais cette solution implique, au préalable, la disparition du Gouvernement Bourgès-Maunoury. C'est pourquoi nous lui refuserons la confiance qu'il sollicite.

Si, aujourd'hui, les élus de gauche de cette Assemblée restaient fidèles aux engagements pris devant le corps électoral le 2 janvier 1956, la confiance serait refusée et l'actuel gouvernement contraint de disparaître afin de laisser la place à un autre plus conforme à la volonté populaire.

Nous, communistes, inspirés par le souci de servir la classe ouvrière la démocratie et la France...

A gauche. Et la Russie.

M. Roger Roucaute. ... passionnément attachés à la cause de l'unité, nous continuerons, toujours dans l'esprit de notre lettre du 6 juin aux travailleurs socialistes, à nous adresser à eux pour développer l'unité d'action indispensable et favoriser le rassemblement de tous les républicains contre le danger réactionnaire et fasciste et pour imposer le changement de la politique française. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Chauvet.

M. Augustin Chauvet. Monsieur le président, mesdames, messieurs, dans ce débat dont la conclusion semble marquée au coin d'un certain maquignonnage, les règles de la logique n'ont pas toujours été respectées. L'accessoire a pris le pas sur le principal et la décote sur les stocks a fait oublier l'essence qui doit fournir cependant le plus clair des ressources nouvelles: 71 milliards de francs sur 130 milliards en 1957 et 175 milliards sur 257 milliards en 1958.

Une fois de plus, les principes l'ont emporté sur les réalités.

Certes, nous n'entendons pas contester le principe de la décote sur les stocks, qui répond à des concepts à la fois d'intérêt économique et de justice fiscale. La notion du stock-outil a trouvé place depuis longtemps dans la plupart des législations fiscales. Dans notre pays, avant même que la loi du 14 avril 1952 n'institue le régime actuel de la décote sur les stocks, d'autres formules, telles que celle de la provision pour renouvellement des stocks, avaient permis aux entreprises d'éviter l'imposition de plus-values dues à la dépréciation de la monnaie.

Sur le plan économique, une telle imposition risquerait, en effet, de mettre en cause l'existence même des entreprises puisqu'elle les priverait d'une partie de leurs moyens de production. Sur le plan fiscal, elle aboutirait à considérer comme un enrichissement et à taxer comme tel ce qui n'en est que l'apparence, à savoir la plus-value qu'a pu acquérir un bien du fait de la dépréciation de la monnaie.

Il n'en reste pas moins que le texte actuel et ses modalités d'application, dont le libéralisme n'est pas contesté, ont pu donner lieu à des abus. Que des mesures soient prises pour remédier à ces abus, nul n'y trouvera à redire, d'autant plus qu'ils ne sont pas isolés et que certains dirigeants de sociétés marquent une propension de plus en plus grande à confondre leurs dépenses personnelles avec les charges sociales. Que, en attendant, un abattement soit effectué sur les décotes pratiquées au titre de l'exercice 1956, qui ont été particulièrement élevées, on peut à la rigueur l'admettre, du moment que le principe est sauvegardé et qu'il ne s'agit que d'une mesure exceptionnelle et dont l'effet sur l'activité des entreprises paraît, en définitive, devoir rester assez limité.

M. Tony Larue. Le principe est faux!

M. Augustin Chauvet. On ne saurait oublier, en effet, que la décote sur stocks ne s'applique qu'aux entreprises imposées d'après leurs bénéfices réels à l'exclusion de la grande masse de celles qui sont soumises au régime du forfait.

Sans doute, ce régime comporte-t-il, pour ces dernières, d'autres facilités. Mais, en tant qu'elle fera supporter dans une certaine mesure à des entreprises dont le standing est en général élevé les conséquences des dépréciations de la monnaie qui frappent si lourdement les classes les plus humbles de la nation, en particulier les économiquement faibles, l'imposition projetée revêt une signification certaine et n'est pas dépourvue de justification morale.

Aussi, sommes-nous d'accord pour l'adopter dans sa forme définitive qui, à la faveur d'un amendement à l'élaboration duquel nous avons participé, exclut du champ d'application des nouvelles dispositions les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 45 millions de francs.

Plus délicate et plus critiquable nous apparaît la majoration du prix de l'essence. Le dilemme qui nous est proposé « l'essence ou le tabac » est un peu trop simple, encore que nous eussions opté plutôt pour le tabac, dont l'augmentation aurait des conséquences économiques moins graves et moins dangereuses que celle de l'essence.

Mais les raisons qu'il nous a données et qui ne nous ont pas convaincus, ne doivent pas être les seules qui ont guidé M. le ministre des finances et des affaires économiques dans son choix. Il s'est préoccupé certainement du rendement et a pensé, non sans raison, qu'un relèvement du prix de l'essence serait plus productif qu'une nouvelle hausse des tabacs.

Peut-être, d'ailleurs, garde-t-il cette dernière en réserve?

Quoi qu'il en soit, le carburant, après avoir joué le premier rôle à la Bourse, va se trouver maintenant promu au rang de grande vedette fiscale.

Ce n'est plus désormais l'épi mais l'essence qui sauvera le franc. L'idée n'est pas nouvelle. Déjà la loi du 11 juillet 1953 avait institué une majoration spéciale des produits pétroliers affectée au remboursement des avances spéciales de la Banque de France à l'Etat. Les avances ont été remboursées mais la majoration a été maintenue et son produit est tombé dans le gouffre du budget.

Depuis le début de la législature, d'autres majorations ont été édictées. A ces majorations se sont ajoutés les taxes sur les automobiles et les impôts sur les transports. Les propriétaires de véhicules à moteur vont ainsi avoir à supporter, l'an prochain, du fait de toutes ces taxes, près de 300 milliards de charges supplémentaires.

Si ces véhicules n'étaient utilisés que pour des promenades, comme on tendrait à nous le faire croire, nous n'y verrions, certes, aucun inconvénient. Mais la réalité est tout autre. Qu'il s'agisse des automobiles et plus encore des camions, la plupart d'entre eux servent à des fins utilitaires. La majoration des taxes sur les produits pétroliers constituera donc incontestablement un facteur de vie chère dont l'incidence ne paraît pas avoir été estimée à sa juste mesure.

Elle va, en outre, créer des distorsions regrettables entre les diverses catégories de transports et susciter de légitimes protestations de la part des transporteurs routiers auxquels on va imposer des charges nouvelles alors que le prix du gas oil est déjà passé, depuis le 15 mai 1953, de 43,70 francs à 59,50 francs, soit une hausse de 35 p. 100.

Des aménagements auraient dû être prévus pour remédier à cette situation, ainsi qu'à celle qui sera faite à d'autres catégories d'usagers telles que les voyageurs, représentants et placiers qui vont être sévèrement touchés.

Peut-être les partisans de l'impôt sur l'énergie accepteront-ils de gaieté de cœur cette augmentation massive du carburant qui constitue un premier pas vers un régime fiscal qu'ils appellent de tous leurs vœux. Quant à nous, qui considérons cet impôt comme de nature à entraver le développement économique et le progrès social, nous ne pouvons que nous affliger d'une mesure qui, en ne taxant qu'une des sources de l'énergie, va encore aggraver le désordre économique et l'injustice fiscale.

Aussi bien, en d'autres temps, aurions-nous repoussé sans hésitation les textes fiscaux qui nous sont proposés. Mais, dans les heures difficiles que nous vivons, alors que des dangers nous menacent, que la cessation des payements est toute proche, nous nous refusons, la plupart de mes amis et moi-même, à assumer la responsabilité d'une nouvelle crise qui pourrait, en sonnant le glas du régime, compromettre le destin de la France et de la communauté franco-africaine.

Nous accorderons donc notre confiance au Gouvernement avec l'espoir qu'il poursuivra l'application des réformes si heureusement amorcées sous le précédent Gouvernement et qu'il trouvera, malgré les difficultés actuelles, les moyens de rétablir les investissements indispensables au développement harmonieux de ces territoires qui ont accepté de lier définitivement leur destin à celui de la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Dorgères d'Halluin. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Henri Dorgères d'Halluin. Mes chers collègues, il y a quelques instants, M. Barrachin a essayé de tracer des limites à une majorité possible. Je voudrais reprendre le travail qu'il a effectué en me servant d'autres critères.

Dans cette Assemblée incontestablement, un certain nombre de nos collègues ont voté à la fois contre l'investiture du Gouvernement Bourgès-Maunoury et contre les impôts Ramadier. Leur attitude est très claire: ils ne voteront certainement pas la confiance.

A côté de ce groupe important, mais minoritaire, il y a trois autres groupes: le groupe des députés qui ont voté l'investiture et qui n'ont pas voté les impôts Ramadier, le groupe des députés qui ont voté les impôts Ramadier mais qui n'ont pas voté l'investiture, et qui se sont abstenus (*Sourires sur de nombreux bancs*), et enfin le groupe de ceux qui ont voté à la fois l'investiture et les impôts Ramadier.

Un esprit cartésien serait bien embarrassé pour prévoir ce qui va se passer. Il est évident que ceux qui n'ont pas voté les impôts Ramadier et qui ont voté l'investiture ont tout de même été obligés de prendre moralement un engagement à l'égard du président du conseil. Ce dernier a dit d'une façon très explicite que ceux qui voteraient l'investiture prendraient l'engagement de voter les impôts. Je sais bien que les intéressés nous objecteront: « Les impôts, mais pas n'importe quels impôts! ».

Le fait même que le parti socialiste ait apporté sa participation au Gouvernement Bourgès-Maunoury a obligé ce gouvernement à reprendre les projets socialistes et, par conséquent, la décote sur les stocks, impôt contre lequel on se bat aujourd'hui mais qu'a accepté implicitement le second groupe, le groupe de ceux qui ont voté les impôts Ramadier et qui n'ont pas voté l'investiture. Ce groupe se trouve aussi dans une position embarrassante, d'autant plus embarrassante que M. Félix Gaillard a certainement une tendance beaucoup plus libérale que M. Ramadier et qu'il serait gênant de pouvoir dire qu'un certain groupe s'est abstenu parce qu'il se trouvait dans ce ministère des tendances plus libérales que celles du ministère précédent.

Quant au troisième groupe, il est bien évident qu'il n'a pas entière satisfaction. Vous n'avez pas vos 82 milliards de décote, mais vous avez le principe de la décote.

Je pense donc qu'au congrès de Toulouse vous pourrez vous en vanter et dire à vos militants que vous avez fait une brèche nouvelle dans la propriété privée, une brèche nouvelle dans le capital en formation.

Après ce petit tour d'horizon, je voudrais examiner les projets de M. Félix Gaillard.

Ils contiennent notamment certaines dispositions excellentes et plusieurs des positions que vous avez prises, monsieur Félix Gaillard, prouvent que l'existence d'une opposition est absolument nécessaire à un gouvernement.

Nous avons été très heureux de constater que vous avez pris position contre l'indice des 213 articles et que vous allez le remplacer. Certes, nous ne savons pas encore ce qui résultera du nouveau système.

Quoi qu'il en soit, l'indice des 213 articles, tel qu'il était utilisé dans notre pays, nous ne le verrons peut-être plus jouer contre l'agriculture.

Vous avez également parlé de l'aide à l'exportation agricole, et vous avez eu parfaitement raison.

Il existe des inégalités profondes entre l'aide à l'exportation agricole et l'aide à l'exportation industrielle. En 1956, celle-ci s'est élevée à 360 milliards de francs, contre 75 milliards à celle-là. Je citerai peu de chiffres, mais ceux-là, avancés par l'assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture, accusent vraiment une différence considérable!

Puis vous avez indiqué, dans l'exposé des motifs de votre projet, qu'on avait tort de pratiquer une certaine politique agricole, et vous avez précisé: « Il n'est pas admissible que l'approvisionnement en sucre de la zone franc nous coûte chaque année de précieuses devises. »

Monsieur le ministre, si l'approvisionnement en sucre de la zone franc nous coûte chaque année de précieuses devises, c'est parce que vos amis et vous avez mené une politique antibetteravière. (*Exclamations à gauche.*)

Si l'affirmation que vous avancez dans votre exposé des motifs est l'indice d'une politique nouvelle en cette matière, nous en serons fort heureux et, pour ma part, j'y applaudirai.

Vous avez même été plus loin, monsieur Félix Gaillard: vous avez chaussé les bottes du poujadisme! (*Rires sur divers bancs.*)

Cela semble très curieux, et pourtant c'est fort net. En effet, le 28 mai dernier, notre collègue Reoyo déposait sur le bureau de l'Assemblée une proposition de résolution fort bien conçue

— si vous ne l'avez pas lue, faites-le— demandant à l'Etat, qui est trop riche, de vendre une partie de ses biens pour payer ses dettes.

Vous semblez avoir retenu cette idée. Vous demandez, en effet, dans l'exposé des motifs de votre projet de loi, que des pouvoirs soient attribués au Gouvernement en vue d' « assouplir, simplifier et uniformiser les règles de gestion et d'aliénation des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat et aux établissements publics... »

N'avez-vous pas ainsi chaussé les bottes du poujadisme, monsieur le ministre des finances, des affaires économiques et du plan ? Cette observation vous gêne peut-être mais, croyez-moi, nous ne vous adressons pas un reproche. Au contraire, nous sommes convaincus que, lorsque vous aurez chaussé les bottes du poujadisme, vous vous engagerez sur le chemin que nous vous avons ouvert et vous vous orienterez vers une meilleure gestion des finances de la France.

Mais, à côté des excellentes dispositions que j'ai relevées, monsieur le ministre, il en est tout de même de moins bonnes. Je sais que M. le président du conseil n'est pas très enchanté lorsque l'on évoque la présence de quarante-six ministres, secrétaires et sous-secrétaires d'Etat au sein de son Gouvernement. Rassurez-vous, monsieur le président du conseil, je ne vous reprocherai pas qu'il en comprenne trop mais pas assez, car il ne comporte pas de ministre de l'agriculture. Et les paysans le réclament. Sa nomination ne porterait le nombre des portefeuilles que de quarante-six à quarante-sept.

Votre projet de loi comporte aussi des dispositions relatives au prix de l'essence. En cette matière, monsieur le ministre, vous avez agi fort gaillardement. (*Rires.*)

En dix-huit mois, M. Ramadier a décidé sept hausses successives du prix de l'essence, le majorant de 12 francs 60 par litre. Vous, monsieur le ministre, après huit jours d'exercice du pouvoir et en une seule fois, vous aurez augmenté ce prix de 13 francs 40! (*Exclamations.*)

M. Jules Moch. Il a été instruit par l'expérience.

M. Henri Dorgères d'Halluin. Il y a aussi le fameux impôt sur les stocks qui effraie nombre de députés qui ont voté l'investiture.

C'est véritablement un impôt sur l'outil de travail de l'industriel.

Certes, la petite industrie en sera exonérée. Je sais bien que certains aménagements ont été apportés pour que la charge n'en soit pas trop lourde. On a prévu que l'an prochain les limites en seraient modifiées.

Avez-vous déjà vu des impôts nouveaux supprimés ?

On vote sans cesse de nouveaux impôts. Le Parlement donne très souvent dans la loi l'ordre au Gouvernement de déposer des projets mais, chaque fois, le Gouvernement ne respecte pas la loi.

Nous l'avons vu encore récemment. Aux termes de la dernière loi de finances, le Gouvernement était tenu de présenter un projet de réforme des allocations familiales agricoles avant le 1er avril. Il ne l'a pas déposé.

Vous allez être obligé, par ce scrutin de confiance, de nous soumettre un projet de réforme de la décote sur stocks. Vous ne l'apporterez pas. L'impôt sera établi; il frappera d'abord les sociétés réalisant plus de 45 millions de francs de chiffre d'affaires, puis toutes les autres sociétés. Ce sera une arme nouvelle placée dans votre arsenal fiscal.

Monsieur le ministre des finances, les projets que vous nous avez soumis contiennent trop de mauvaises dispositions; leur tendance au libéralisme n'est pas suffisamment prononcée pour que nous puissions les accueillir favorablement.

Nous pensons que vos prévisions, très optimistes, ne se réaliseront pas.

Vous nous avez parlé d'un nécessaire délai de dix-huit mois: six mois pour sortir du tunnel, douze mois pour arriver dans un couloir avant de déboucher au grand air. Pourquoi dix-huit mois ? La raison est très simple. Parce que le traité de marché commun doit entrer en vigueur le 1er janvier 1959. Si le traité de marché commun devait être appliqué le 1er janvier 1958, ce n'est pas six mois mais six semaines que nous resterions dans le tunnel et nous accéderions dans le couloir probablement au bout de quatre mois et demi.

Si, au contraire, le traité de marché commun devait être appliqué le 1er janvier 1960, on resterait dans le tunnel un an et l'on déboucherait dans le couloir au bout de deux ans. (*Sourires.*)

M. Raymond Gernez. C'est un laryrinthe!

M. Henri Dorgères d'Halluin. Ce n'est pas un labyrinthe. En réalité, monsieur le président du conseil, c'est un tunnel qui, comme le tunnel sous la Manche ou le tunnel sous le mont Blanc, ne sera jamais percé.

Les paroles très sévères qu'a prononcées M. Baumgartner, gouverneur de la Banque de France, au banquet des jeunes patrons montrent que la situation est d'une extrême gravité.

Nous aurions été très heureux de vous apporter notre concours. Je suis convaincu que personne, dans cette Assemblée, ne nie la nécessité des impôts. Nous savons tous qu'il faut des impôts mais présentement un certain nombre de Français sont excédés parce qu'ils savent que les sacrifices demandés au pays pour payer les impôts ne servent qu'à continuer les gaspillages de l'Etat. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

De profondes réformes de structure sont nécessaires. Vous n'avez pas eu le temps de les préparer. Vous avez été « pris à la gorge » par la situation. Il ne reste pas un fifrelin dans les caisses de l'Etat, pas un dollar pour financer les importations de matières premières indispensables. Vous avez incontestablement des excuses et vous n'avez pas pu, par un coup de baguette magique, rétablir la situation.

Mais la tendance que vous avez indiquée n'est pas assez marquée. Ce vague relent de libéralisme qu'on sent dans vos projets est insuffisant. Allez plus loin dans cette voie et un jour, vous trouverez notre appui et nos voix; cette fois nous ne pouvons pas vous les donner. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. Plusieurs orateurs sont encore inscrits pour expliquer leur vote.

L'Assemblée voudra sans doute renvoyer la suite du débat à la prochaine séance. (*Assentiment.*)

— 10 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique:

Suite des explications de vote et vote sur la question de confiance posée: A — Pour l'adoption de l'article 1er dans la rédaction résultant: 1° de l'adoption de l'article 1er du rapport n° 5178 modifié par l'amendement n° 14 (3e rectification) de M. Rolland, lui-même complété par le sous-amendement n° 16 (2e rectification) de M. Caillavet; 2° de la prise en considération et de l'adoption à la suite dudit amendement du paragraphe 5° du « *b*) Ressources nouvelles » de l'article 1er du projet n° 5169, et contre toute motion, toute demande de disjonction et tous autres amendements et sous-amendements de nature à en modifier la portée ou la date d'application; B. — Contre tout article additionnel; C. — Pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi portant assainissement économique et financier.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 182e SEANCE

2e Séance du Lundi 24 Juin 1957.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2913).

2. — Demande d'arbitrage sur l'urgence d'une discussion (p. 2913).

3. — Assainissement économique et financier. — Explications de vote sur la question de confiance (*suite*) (p. 2913).

MM. Gayrard, Lecœur, Verdier, Paquet, Lecourt.

Scrutin à la tribune sur la question de confiance posée:

A. — Pour l'adoption de l'article 1er, dans la rédaction résultant: 1° de l'adoption de l'article 1er du rapport n° 5178 modifié par l'amendement n° 11 (3e rectification) de M. Rolland, lui-même complété par le sous-amendement n° 16 (2e rectification) de M. Caillavet; 2° de la prise en considération et de l'adoption à la suite dudit amendement du paragraphe 3° du « *b*) ressources nouvelles » de l'article 1er du projet n° 5169, et contre toute motion, toute demande de disjonction et tous autres amendements et sous-amendements de nature à en modifier la portée ou la date d'application;

B. — Contre tout article additionnel;

C. — Et pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi.

Suspension et reprise de la séance.

Résultat du scrutin: confiance accordée.

4. — Démissions de membres de commissions (p. 2920).

5. — Rappel d'inscription d'une affaire sous réserve qu'il n'y ait pas débat (p. 2920).

6. — Retrait d'une proposition de résolution (p. 2920).

7. — Renvoi pour avis (p. 2920).

8. — Dépôt de propositions de loi (p. 2920).

9. — Dépôt de propositions de résolution (p. 2921).

10. — Dépôt de rapports (p. 2921).

11. — Dépôt d'un rapport supplémentaire (p. 2921).

12. — Ordre du jour (p. 2921).

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à vingt et une heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMANDE D'ARBITRAGE SUR L'URGENCE D'UNE DISCUSSION

M. le président. J'ai reçu de M. Billat une demande signée de plus de 50 membres (1) tendant à provoquer l'arbitrage de l'Assemblée sur les avis divergents donnés par M. le président du conseil et la commission intéressée, sur la demande de discussion d'urgence de sa proposition de loi tendant à modifier la loi n° 48-1185 du 22 juillet 1948 afin de faire bénéficier les jeunes agriculteurs accomplissant leur temps légal de service militaire et maintenus, stationnés en France ou en Afrique du Nord, des permissions exceptionnelles prévues pour les grands travaux agricoles.

L'appel nominal des signataires de la demande d'arbitrage est inscrit d'office en tête de l'ordre du jour du prochain jour de séance.

— 3 —

ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Explications de vote sur la question de confiance (*suite*).

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite des explications de vote et le vote sur la question de confiance posée: A. — Pour l'adoption de l'article 1er dans la rédaction résultant: 1° de l'adoption de l'article 1er du rapport n° 5178, modifié par l'amendement n° 11 (3e rectification) de M. Rolland, lui-même complété par le sous-amendement n° 16 (2e rectification) de M. Caillavet; 2° de la prise en considération et de l'adoption à la suite dudit amendement du paragraphe 3° du « *b*) Ressources nouvelles » de l'article 1er du projet n° 5169, et contre toute motion, toute demande de disjonction et tous autres amendements et sous-amendements de nature à en modifier la portée ou la date d'application; B. — Contre tout article additionnel; C. — Pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi portant assainissement économique et financier.

Dans la suite des explications de vote sur la question de confiance, la parole est à M. Gayrard. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. André Gayrard. Monsieur le président du conseil, mesdames, messieurs, « dix-sept gouvernements se sont usés sur des problèmes qui ne bougent jamais ».

(1) La demande porte les signatures de MM. Billat, Girardot, Pierre Villon, Savard, Pourtalet, Mme Gallicier, MM. André Mercier, Musmeaux, Julian, Llante, Bourbon, Bissol, Mme Boutard, MM Goudoux, Castera, Lespiau, Pirot, Virgile Barel, Roquefort, Defrancs, Mariat, Dufour, Gautier, Merle, Vuillien, Louis Dupont, Pagès, Marcel Thibaud, Rieu, Renard, Mme Reyraud, Mlle Marzin, MM. Boutavant, Gravoille, Soury, Mora, Penven, Ranoux, Marcel Noël, Thamier, Garnier, Yves Peron, Mme Grappe, MM. Houdremont, Michel, Hamon, Alphonse Denis, Boccagny, Leroy, Pelisson, Mouton, Gabriel Paul, Bernard Paumier, Gérard Duprat, Mudry, Fourvel, Vallin.

Telle est la remarque que je relève sous la plume de Jean Bénédetti dans *Paris-presse* qui, en ce domaine, se montre particulièrement intransigeant. (*Rires.*)

Dix-sept gouvernements se sont usés sur des problèmes, et c'est peut-être la raison pour laquelle cet après-midi les orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont, à mon humble avis, quelque peu perdu de vue les préoccupations qui dominent le débat. Seuls deux d'entre eux ont parlé des problèmes d'ordre économique ou d'ordre fiscal; les autres ont laissé vagabonder leur pensée sur des problèmes qui, tout en étant étroitement liés à ceux qui nous préoccupent, sortent du cadre strict de ce débat financier et économique.

Il m'est difficile de résister à la tentation de lire quelques extraits des déclarations d'hommes éminents, si je puis m'exprimer ainsi.

L'un d'entre eux disait:

« C'est le déficit budgétaire qui conduit le plus sûrement à l'émission des billets. Cela, il ne le faut à aucun prix ».

C'était M. Ramadier, qui s'exprimait ainsi le 21 janvier 1947.

Plus près de nous, un autre écrivait: « Economies substantielles, militaires et civiles, revision des subventions, réorganisation des entreprises nationalisées ».

Et c'est signé de M. le président Queuille, le 10 septembre 1948.

J'ouvre une parenthèse pour noter que c'est le gouvernement de M. Queuille qui, après celui de M. Guy Mollet, a résisté le mieux aux assauts renouvelés de l'Assemblée nationale.

Et, plus près de nous encore, je trouve la phrase suivante:

« L'effort continu de notre agriculture et de notre industrie peut seul remédier au déséquilibre de la balance des comptes avec l'étranger, qui a pris dans l'Union européenne des payements un caractère très sérieux ».

C'est signé de M. René Mayer, 6 janvier 1953.

Ainsi donc, tous les gouvernements ont eu cette préoccupation première d'établir de bonnes finances, de revoir les problèmes d'économie générale et de reviser aussi les traités de fiscalité, mais il faut bien reconnaître que, là encore — et c'est la déclaration même du signataire de cette feuille — dix années d'immobilisme n'ont, hélas! apporté aucune solution à ces problèmes.

Monsieur le président du conseil, vous poursuivez un programme d'expansion économique; soit. Vous envisagez de ne pas laisser se manifester une pause sociale; c'est bien.

Vous voulez revaloriser en même temps le pouvoir d'achat, gagner notre place dans l'Europe, assurer la continuité de la France dans l'Union française.

Quels sont vos moyens? Car le problème est bien là. Le déficit intérieur — M. le ministre des finances l'a indiqué — atteindra 1.200 milliards de francs et le découvert de la balance extérieure ne vous laisse pas une minute de répit car, dans votre déclaration d'investiture, vous avez dit ceci:

« Ne pas porter remède au déficit extérieur, c'est accepter de compromettre notre expansion économique, donc le plein emploi, donc l'entente sociale, c'est déclarer forfait au marché commun, c'est accepter l'isolement politique de la France et, à l'époque où nous jouons en Algérie le sort de l'Union française, c'est compromettre l'avenir économique et politique du continent africain. »

Je relève votre noblesse d'intentions, mais je suis au regret de vous dire qu'il vous faudra alors modifier la deuxième partie de votre déclaration d'investiture et vraiment changer de politique, du moins dans ce domaine.

Vous parlez de recettes immédiates. Tout le monde est d'accord sur l'urgence des mesures à prendre, mais le drame de la situation actuelle est que l'urgence devient un état quotidien.

Vous aviez à prendre des mesures immédiates et à proposer un plan échelonné dans le temps. Les deux choses sont étroitement liées.

Vous avez vu, monsieur le président du conseil, les difficultés que vous avez rencontrées à la commission des finances et qui vous ont obligé à poser la question de confiance parce que vous vouliez la réalisation immédiate de ces impôts nouveaux pour faire face à ces dépenses nouvelles; mais, alors, pour pallier ces difficultés, vous auriez dû prendre l'engagement solennel d'aller plus avant dans la voie des réalisations.

Mon groupe a noté avec satisfaction — c'est, pour vous, ce que j'appelle un bon point — l'élaboration du statut de l'exportation.

Vous avez jugé opportun dans ce domaine de prendre des mesures que vous avez précisées. Eh bien! monsieur le président du conseil, il fallait étendre cette série de mesures à d'autres domaines étroitement liés à celui de nos exportations.

M. Félix Kir. Cela viendra. (*Sourires.*)

M. André Cayrard. C'est possible, monsieur le chanoine, mais je crains que ce ne soit trop tard.

Vous avez sans doute, monsieur le président du conseil, commis l'erreur de ne pas marquer plus fermement votre résolution de ne plus engager de dépenses nouvelles risquant de compromettre irrémédiablement notre économie. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur quelques bancs à droite.*)

L'Assemblée nationale eût sans doute été sensible à cet argument de poids.

Nous aurions souhaité obtenir des éclaircissements sur la fameuse politique des subventions et j'espère qu'il vous sera encore possible de nous en donner. Je ne conteste pas l'utilité de cette politique. Certaines subventions ont constitué d'excellents placements qui ont marqué la richesse de la nation.

Mais la généralisation à outrance de ces subventions est devenue, à notre avis, une prime d'encouragement à la force d'inertie. (*Applaudissements à l'extrême droite.*) Le manque de contrôle dans leur distribution fait qu'elles bénéficient à ceux qui attendent de la collectivité l'effort créateur qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes.

On assiste alors à un phénomène qui porte en lui-même la condamnation des subventions et déterminera le remplacement de ces subventions par un autre système qu'il faudra bien un jour envisager.

Je veux maintenant parler de l'immixtion de l'Etat dans les affaires privées. Nous aurions aimé, monsieur le président du conseil, que vous annonciez formellement l'arrêt de cette immixtion.

Dernièrement, nous avons déposé une proposition de loi qui, peut-être, plaira à M. le ministre des finances, car elle doit apporter quelque allégement à ses préoccupations. Cette proposition de loi n° 5095 a trait précisément à la position de l'Etat face à cette immixtion dans les affaires privées. On peut y lire les expressions suivantes: « incompatibilité administrative dans les affaires privées; Etat super-puissance économique; intrusion de l'Etat, puissance publique dans les affaires; entreprises de l'Etat dans le commerce et dans l'industrie ».

Dans l'état actuel de la situation, sans toucher aux droits acquis qui l'ont été souvent de haute lutte, il est tout de même temps de mettre un frein à cette immixtion de l'Etat dans ces affaires, ce qui, hélas! l'oblige à toucher à tous les problèmes et surtout à n'en résoudre aucun. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Pour pouvoir vous accorder nos suffrages sans réticence, nous aurions aimé vous voir présenter un véritable bilan. Un homme ici l'a fait. C'est M. Robert Schuman. Lorsqu'il a pris la responsabilité des affaires il a osé faire ce bilan dont on a dit d'ailleurs qu'il était catastrophique.

La présentation d'un bilan est absolument nécessaire. Ceux qui, ces derniers temps, ont spéculé sur ce qui nous restait de pauvres devises ont bien senti les difficultés de notre pays. Monsieur le président du conseil, si vous voulez marquer demain votre autorité, il faut par tous les moyens dire la vérité au pays, afin que les mesures prises ne constituent plus des replâtrages, car à force de replâtrer il faudra demain reconstruire l'édifice dans son ensemble.

L'établissement de ce bilan vous eut permis d'envisager un plan à court et à long terme. Vous voulez d'abord, sur le plan intérieur, favoriser une politique d'expansion économique. Vous voulez ensuite, sur le plan de l'Union française, faire une politique d'investissements pour assurer la continuité de la France, mais je me demande avec quels moyens vous pourrez pratiquer cette politique.

J'aborde maintenant — il le faut bien — la réforme fiscale. Je le ferai brièvement. J'ose en parler car dans les extraits de presse, auxquels je me suis référé à l'intention de ceux qui manqueraient d'information, j'ai lu que « la capacité fiscale des contribuables est bien près d'être épuisée et qu'elle ne se relèvera qu'avec l'essor de la production ». C'était M. Ramadier qui prononçait ces paroles le 21 janvier 1947.

Il faut croire que les facultés contributives des braves Français ont pu tenir pendant dix ans, mais sans aller plus loin. Tous les partis politiques quels qu'ils soient ont manifesté l'intention de procéder à la réforme fiscale; mais celle-ci n'est jamais venue. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Elle n'est jamais venue car jamais les projets n'ont été déposés. (*Interruptions à gauche. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Albert Privat. Elle n'est jamais venue parce qu'ils n'en veulent pas!

M. André Cayrard. Et les projets envisagés par divers groupes de l'Assemblée, à gauche comme à droite, n'ont jamais vu le jour. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

A vrai dire, il y a autant de projets de réforme fiscale qu'il y a de groupes politiques dans cette assemblée et je me félicite de la sagesse du Conseil de la République dans ce domaine. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Je veux bien noter, au passage, qu'il a suffi que notre groupe propose lui aussi un projet pour qu'on affirme, dans la grande presse et dans le pays, que ses dispositions ne manquaient

pas de nous être favorables. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche et à gauche. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

Les difficultés d'une réforme fiscale sont évidemment considérables. Aussi, monsieur le président du conseil, je voudrais ce soir formuler un vœu, compte tenu de l'interdépendance des problèmes, compte tenu du fait qu'une réforme fiscale exige une revision des structures économiques et des méthodes de gestion. Créer une dépense et ne l'assortir qu'ensuite d'une recette est peut-être un principe qu'il vous faudra abandonner; je souhaite qu'on n'envisage plus de dépenses nouvelles qu'en fonction de recettes préalablement et effectivement réalisées. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Je vous suggère, monsieur le président du conseil, puisqu'il semble y avoir unanimité de l'Assemblée dans ce domaine, de provoquer une conférence du tapis vert où l'on pourra tirer la quintessence de tous les projets qui s'affrontent. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Allant jusqu'au fond de ma pensée, je vous dirai, monsieur le président du conseil, qu'il est nécessaire que vous considériez réellement les problèmes que pose l'amnistie fiscale et pénale à l'égard des classes moyennes, desquelles on n'a pas tellement parlé durant les derniers débats, et que vous essayiez de créer un climat de confiance, résultant du fait que l'on saura pourquoi et pour qui l'on consent les sacrifices que vous demanderez au pays.

Monsieur le président du conseil, certains penseront que l'amnistie fiscale comporte des sentiments bassement matérialistes. C'est peut-être vrai dans certains cas. Mais je considère qu'elle vous eût permis de créer un climat psychologique qui vous manquera peut-être demain. (*Applaudissements à l'extrême droite. — Exclamations à gauche.*)

M. Tony Larue. Vive l'amnistie!

A l'extrême droite. Vive les voleurs!

M. André Gayrard. Voilà ce dont vous auriez pu parler, monsieur le président du conseil, et, sans doute, auriez-vous bien fait car, en procédant aux ponctions sévères et indispensables auxquelles vous allez recourir, vous auriez eu la certitude de susciter un immense climat de confiance à travers le pays.

Les hommes, vous le savez, veulent être conduits dans la confiance. Ce problème vous l'avez compris, mais vous ne pouvez le résoudre parce que les structures politiques de votre cabinet ne vous le permettent pas, parce que — il faut bien le reconnaître — une hypothèque pèse sur votre action, résultant du fait que vous ne pouvez délibérément et honnêtement choisir votre politique sans avoir des comptes à rendre et que nous assistons à un déplacement des pouvoirs en raison même de la discontinuité gouvernementale.

La machine politique perd, ainsi que toutes autres, de sa solidité en proportion de ce qu'on en complique les ressorts, a-t-on dit en substance. Bien malhabiles ont été les hommes qui ont cru perfectionner l'administration en la chargeant de « reviseurs » en titre. A peine a-t-on créé un genre d'inspection qu'il faudrait créer l'inspection de l'inspection même! (*Applaudissements à l'extrême droite.*) C'est tout le problème de la réforme administrative qu'il eût fallu aborder.

Celui dont j'évoquais à l'instant le jugement, grand par son nom et, pour certains, illustre par son action, ajoutait: « Tout vit sur la chose publique; personne ne vit pour la chose publique ».

Je vous demande de retenir cela; alors peut-être pourrez-vous envisager le problème sous un autre angle.

Si vous avez pensé un moment — à vrai dire, je ne le crois pas — que ma présence ici était le signe précurseur de l'apport de nos voix (*Rires sur divers bancs*), je dois vous dire, monsieur le président du conseil, le regret que nous avons de ne pouvoir nous associer à votre effort, et vous connaissez mes sentiments personnels.

M. Jean Llante. Cela, c'est grave!

M. André Gayrard. Il est des sentiments qui sont peut-être mieux placés en face que de votre côté, mon cher collègue.

Je ne voudrais pas qu'il y ait, ce soir, d'équivoque; car, dernièrement, grâce à l'arbitrage des communistes dans un scrutin sur l'ordre du jour, nous avons pu constater que les déplacements de majorité, dans cette Assemblée, étaient, pour le moins, assez imprévus. Toutes les hypothèques levées, je veux que notre position soit claire.

Lors du débat d'investiture, on a peut-être pensé — je sais que cela s'est dit — que notre opposition obligeait, dans une certaine mesure, M. le président du conseil à faire un choix, dont je ne préciserai pas la nature car il la connaît fort bien. (*Rires.*)

Quoi qu'il en soit, rejetés de la communauté nationale ou, plus exactement, considérés comme exclus, sous le prétexte que nous nous sommes quelquefois tenus à la limite du hors-jeu, le refus de nos voix, monsieur le président du conseil — et vous aussi, messieurs de l'Assemblée — ne saurait être comparé, vous devez le savoir, au refus de ceux qui patronnent les abandons et le défaitisme.

Monsieur le président du conseil, ma conclusion est là.

La déprédation de nos finances, l'éclatement de notre franc sont deux causes essentielles de la dégradation de notre économie, de la stagnation sociale. L'hémorragie de nos capitaux qui s'expatrient est le fait dominant de ces dernières années.

M. le ministre des finances en arrive à dire que le Trésor ne peut plus faire face aux engagements de l'Etat et que la nation ne peut plus faire face à ses payements extérieurs.

Les capitaux qui restent en France, peu encouragés, tournent en vase clos, refusent d'élargir leur cycle de création et de distribution et nous en arrivons au fait que les considérations matérialistes envahissent les hommes et les accablent. (*Rires à l'extrême gauche et à gauche.*)

Et bientôt nous accepterons que ce ne soient plus les formes de conscience qui déterminent la manière d'être de l'homme, mais sa manière d'être qui détermine sa conscience.

Dans cette Assemblée, continuez, mesdames, messieurs, dans cette voie ! A une époque d'expansion et de prospérité, vous aurez ainsi appauvri le peuple français. Continuez comme si vous vouliez donner raison à Karl Marx, puisque c'est de lui qu'il s'agissait. (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

Et lui n'est plus maintenant qu'un prophète du passé. Mais vous continuerez, nous vous le disons, sans nous qui, depuis dix-huit mois, avons averti la nation des périls qui la menaçaient.

A vous de comprendre, à vous d'y faire face aussi, puisque c'est vous qui avez créé cette situation ! (*Vifs applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Lecœur.

M. Constant Lecœur. Mesdames, messieurs, je tiens à vous dire, tout d'abord, que c'est à titre strictement personnel que j'interviens dans ce débat.

Monsieur le président du conseil, vous nous demandez de voter de nouveaux impôts. Certes, la crise financière est grave et tout gouvernement serait dans l'obligation d'y faire face; mais puisqu'il nous est demandé de combler le déficit, j'estime que nous devons nous assurer que toutes les mesures seront prises pour éviter le renouvellement d'une telle situation. Sinon, il ne s'agirait là que d'inutiles mesures et que d'inutiles sacrifices à renouveler demain.

Si nous en sommes arrivés là, malgré les autres causes que l'on peut invoquer, une cause demeure en permanence: l'Algérie.

Depuis un an, des centaines de milliers de jeunes Français cherchent à y rétablir la paix et cet effort prolongé grève lourdement nos finances, tout en diminuant d'autant nos possibilités de production.

Cependant, malgré cet effort, l'Algérie reste cette terre de souffrances, cet angoissant problème pour toutes les consciences. Partout l'on tue. Il n'est pas de jour que *L'Echo d'Oran* ne m'apprenne que, dans la région de Mascara que j'ai connue si calme il y a un an, une des fermes où nous avions été si fraternellement reçus a été brûlée, le cheptel égorgé et le matériel détruit.

Il n'est pas de jour où je n'apprenne qu'un de mes amis, tant Français que musulmans, a été lâchement assassiné, et cela malgré la présence de l'armée française.

La semaine dernière, j'ai assisté aux obsèques de plusieurs jeunes soldats tombés en Algérie. Devant ces mères, ces épouses, ces familles éplorées, je ne savais que dire. Si, demain, dans la petite commune dont je suis maire, une terrible nouvelle m'arrivait, je n'aurais pas le courage, pour la communiquer aux malheureux parents, d'affirmer sans équivoque que ce sacrifice n'aura pas été vain.

Depuis deux ans le sang appelle le sang, la haine appelle la haine et, devant ce gouffre sanglant, ma responsabilité personnelle de représentant du peuple m'effraie.

Avons-nous fait tout notre devoir pour arrêter ce bain de sang et, de demi-mesures en demi-mesures, n'allons-nous pas conduire le pays à la solution la plus veule, par refus d'oser l'abandon, et l'abandon par lassitude ? Allons-nous devoir, dans quelques mois, comparaître devant les instances internationales dans la posture de l'accusé et, pis encore, dans celle du quémandeur soucieux de ne pas déplaire à ceux qui tiennent les cordons de la bourse ?

Votre gouvernement attendra-t-il, résigné, l'assignation fatale ? N'est-il pas temps de réagir ?

D'autres que nous ont intérêt également à la paix en Algérie et notre pays pourrait, sans honte, se servir de cet intérêt. La dégradation de la situation vient surtout de la méfiance absolue qui règne là-bas. Les propositions les plus sensées peuvent être faites; elles ne trouveront d'écho que dans la mesure où il sera fait confiance à celui qui les formulera. Chacun craint en effet que la plus petite concession n'entraîne un engrenage et chacun n'a aucune foi dans la parole des autres.

C'est pourquoi je pense que l'appel fait à des tiers intéressés est valable — comme témoins et non comme juges — et permettrait peut-être de dégeler cette angoissante situation. Ce serait à coup sûr plus fructueux que ce dialogue de sourds, semi-secret et semi-public, que nous avons connu, que nous connaissons encore. Il faudrait alors se prononcer sans ambiguïté et accepter les règles de la démocratie; ou bien se déjuger publiquement, et cela pour toutes les parties en cause.

Croyez-vous que la France ait à y perdre ? Ne sommes-nous pas persuadés que nous ne violerons jamais notre parole et ne serait-il pas intéressant de rendre impossible à nos adversaires tout manquement à la leur ?

Il ne peut s'agir, pour nous, d'un abandon pur et simple; car, si des exigences étaient formulées, incompatibles avec la sécurité de nos compatriotes et avec leurs droits de citoyens français, quelle puissance au monde oserait nous inviter à les accepter, quel Français ne se sentirait pas alors atteint dans sa dignité ?

Certains peuvent voir là une humiliation. Mais, rechercher la paix dans la justice est-ce donc devenu une honte ? N'est-ce pas plutôt un honneur, un geste digne d'un grand pays ? N'avons-nous pas, d'ailleurs, proclamé publiquement, depuis un an, que tel était notre but ?

Et puis, ne devons-nous pas tout tenter pour essayer d'arrêter cette effusion de sang, ce sang des innocents dont nous sommes comptables envers la nation, en tant que représentants du peuple ?

Oui, je pense qu'une démarche internationale devrait aider au rétablissement d'une paix juste en Afrique du Nord et j'estime qu'elle doit être tentée afin que ceux qui tremblent soient enfin rassurés, nos malheureux compatriotes les premiers.

J'estime, d'autre part, comme je l'ai déjà dit, qu'appeler le monde en témoin — je dis bien « en témoin » et non comme juge — du respect des droits de la personne humaine ne peut être qu'un excellent exemple sur le plan international et qu'une telle pratique, étendue sous d'autres cieux, éviterait, ou aurait évité, des atteintes à ces droits et bien d'autres sanglantes injustices.

Monsieur le président du conseil, à l'heure où vous sollicitez notre confiance en vue de demander au pays de nouveaux sacrifices, je pense que ces sacrifices se révéleront inefficaces si, en même temps, des initiatives hardies ne sont pas prises pour tenter de résoudre ce douloureux problème algérien. Et il m'est difficile de voter la confiance sans connaître ce que vous comptez faire à ce sujet.

M. le président. La parole est à M. Verdier. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Robert Verdier. Mes chers collègues, le groupe socialiste donnera son approbation aux mesures qui nous sont proposées aujourd'hui et votera la confiance au Gouvernement.

Il y a, certes, un écart sensible entre ces mesures et celles qui avaient été proposées par le précédent gouvernement.

Je veux relever, en particulier, à titre d'exemple, que l'augmentation des taxes sur les carburants est, aujourd'hui, beaucoup plus importante qu'elle ne l'était dans les textes précédents. Nous le déplorons pour deux raisons.

D'abord, d'une manière générale, notre préférence va aux impôts directs, grâce auxquels il est plus aisé que par le recours aux impôts indirects, de répartir équitablement les charges de la nation.

D'autre part, nous ne cacherons pas notre crainte que cette augmentation n'aboutisse à une dangereuse relance de la hausse des prix.

S'il en est ainsi, ce n'est pas de notre faute (*Exclamations et rires à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à gauche*)...

M. Fernand Bône. Mais si, vous êtes les responsables.

A droite. C'est une galéjade !

M. Robert Verdier. Je vais vous l'expliquer en vous citant un certain nombre de chiffres dont vous verrez qu'ils sont irréfutables.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Certainement pas!

A droite. Vous avez rempli les caisses!

M. Robert Verdier. Je répète que ce n'est pas de notre faute mais bien du fait de ceux qui se sont refusés à accepter la moindre concession alors que nous avons su, nous, en consentir. (*Interruptions à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à gauche.*)

M. Jean Laborbe. Vous cultivez le paradoxe!

M. Charles Lussy. Ecoutez-donc.

A droite et à l'extrême droite. Et dans les caisses ?

M. Raymond Gernez. Taisez-vous, les B.O.F. !

M. Robert Verdier. Dans les projets du précédent gouvernement, la suspension de la décote sur les stocks était prévue pour un rendement estimé à 82 milliards de francs.

Cette mesure s'est heurtée à une très vive opposition et, pour cette raison, on en est arrivé à substituer à la suspension une simple limitation dont le produit est égal seulement au quart de ce qui avait été initialement prévu. C'est parce qu'il a bien fallu combler cette différence qu'est envisagée aujourd'hui une majoration beaucoup plus sensible des taxes sur l'essence. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Et le trou ? le trou ?

M. Robert Verdier. Voilà l'exemple que je voulais citer pour marquer la différence entre les projets du précédent Gouvernement et ceux qui nous sont proposés aujourd'hui et indiquer les réserves d'ordre général que nous faisons à ce sujet.

M. Gabriel Roucaute. Dans le fond, vous avez capitulé devant ces messieurs.

M. Robert Verdier. J'ajoute que, dans notre détermination, nous considérons également l'importance des mesures économiques et sociales inscrites à l'article 2 du projet de loi.

Ces dispositions concernent le salaire minimum garanti et le fonctionnement de la loi sur l'échelle mobile des salaires. Elles constituent à nos yeux un progrès appréciable. C'est une réforme qui avait déjà été préparée par le précédent Gouvernement. Celui-ci avait sollicité sur ce point l'avis du Conseil économique qui, dans sa réponse, avait tenu le plus grand compte des suggestions présentées par les organisations syndicales.

Ainsi, malgré la distance qui sépare les mesures proposées par le Gouvernement d'aujourd'hui de nos propres conceptions, nous apporterons nos voix à ce projet, persuadés que l'intérêt national impose de voter des mesures dont tout le monde reconnait aujourd'hui la nécessité.

Nous nous refusons, quant à nous, à prendre la responsabilité d'ouvrir sur le même débat, sur le même sujet, une nouvelle crise politique. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Moi aussi!

M. le président. La parole est à M. Paquet.

M. Aimé Paquet. Mesdames, messieurs, c'est le pur hasard qui veut, ce soir, que je prenne la parole après M. Verdier. (*Sourires.*)

Le débat financier qui a provoqué la chute du gouvernement de M. Guy Mollet, le débat d'investiture de l'actuel gouvernement et le débat d'aujourd'hui, forment, à mon sens, un tout.

M. le président du conseil nous a demandé de nous prononcer dans la clarté, toute équivoque étant écartée. Afin que tout soit clair, je pense qu'il est utile, voire nécessaire de rappeler un certain nombre de choses.

Que chacun ici se rassure, je le ferai en termes modérés! (*Rires à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Charles Lussy. Et indépendants!

M. Aimé Paquet. Je ne vois pas, messieurs, pourquoi vous riez. Ce que je viens de dire n'est pas incompatible avec la qualité de député modéré.

Je mesure comme il se doit les difficultés dans lesquelles notre pays se débat. Je ne veux en aucune manière y ajouter.

Il faut que tout soit clair, ai-je dit.

Il y a quinze jours, j'ai cru devoir répondre à une explication de vote de M. Verdier qui me paraissait injuste. Ce jour-là, ce n'est pas par hasard si je suis intervenu après lui. Je l'ai fait peut-être sur un ton vigoureux, et je m'en excuse, mais cette vigueur portait témoignage de ma sincérité. (*Mouvements divers.*)

M. Verdier, fort courtoisement d'ailleurs — je m'excuse de revenir sur cet incident — m'a dit que ma bonne foi avait été surprise; qu'il me permette de lui dire ce soir, en réponse à l'intervention qu'il vient de faire, que c'est la sienne qui l'a été.

J'ai ici le texte intégral non pas d'une déclaration — ce qui pourrait prêter à discussion, car l'on dit tellement de choses en politique que parfois on oublie (*Rires à gauche et à l'extrême gauche*)...

M. Arthur Ramette. Vous avez l'habitude de ne pas tenir vos promesses.

M. Aimé Paquet. ... mais d'une lettre ouverte, signée par de nombreuses personnalités du parti socialiste, à la tête desquelles j'ai vu le nom de M. Verdier. Cette lettre était adressée à M. Commin et je ne veux pas en infliger la lecture à l'Assemblée.

Il reste que, ce jour-là, j'ai cité de mémoire. Or, la citation que j'ai faite alors de mémoire correspond exactement au texte que j'ai présentement sous les yeux.

J'avais donc bien raison, monsieur Verdier, de dire que vous devriez être le dernier à nous faire des reproches.

M. Robert Verdier. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Paquet ?

M. Aimé Paquet. Volontiers.

M. Robert Verdier. Etant donné la manière dont vous me mettez en cause, je suis bien obligé de vous interrompre.

Vous revenez sur un texte que vous pouvez lire, si vous en avez le désir, car cela ne me gêne nullement.

Je sais que vous faites allusion à une déclaration qui est, en effet, signée d'un certain nombre de socialistes et qui était adressée au secrétaire général de notre parti. Mais je ne comprends pas que vous me mettiez en cause personnellement car, si vous voulez bien vous reporter au numéro suivant du journal auquel vous vous référez, vous verrez que j'ai démenti formellement avoir signé cette lettre.

L'incident devrait donc être absolument clos. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Aimé Paquet. Le texte en question a paru dans *Le Monde* du 20 novembre.

M. Jeannil Dumortier. Mais il a été démenti dans *Le Monde* du 21, et vous le saviez.

Vous êtes un faussaire, monsieur Paquet.

M. Aimé Paquet. Il a été signé par un grand nombre de parlementaires socialistes, et par conséquent il garde quand même toute sa valeur.

M. Jeannil Dumortier. Lisez le démenti du lendemain.

M. Marcel David. Ce n'est pas honnête.

M. Aimé Paquet. Cet incident étant maintenant clos, je reprends mon exposé.

Il faut que tout soit clair, avez-vous dit, monsieur le président du conseil.

A gauche. Encore ?

M. Aimé Paquet. Sans l'avoir investi, après dix-sept mois d'une opposition qui ne fut à aucun moment négative et systématique, nous avons voté contre le gouvernement de M. Guy Mollet et l'avons renversé.

Pourquoi ?

Devant la gravité de la situation financière, nous demandions que l'on mette un frein à l'inflation des dépenses publiques. Nous ne fûmes pas entendus et l'avons regretté.

Le ministre des finances de l'actuel gouvernement nous donne-t-il satisfaction sur ce point ?

Telle est la question et la seule à laquelle nous devions répondre.

Le projet qui nous est soumis comporte un diagnostic et une ordonnance.

Le diagnostic est sincère et sévère. « Le Trésor — avez-vous déclaré, monsieur le ministre — ne peut plus faire face à ses échéances. La nation ne peut plus assurer ses payements extérieurs ».

Nous n'avons jamais dit autre chose.

L'ordonnance est amère et présentée avec courage. Elle comporte des sacrifices mais aussi d'intéressantes dispositions destinées à favoriser l'épargne, les investissements utiles, les exportations. Elle comporte une prise de position sans équivoque et je veux, monsieur le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, rapporter ici vos propos:

« Ce qui est effrayant — avez-vous déclaré — c'est l'accroissement de 400 à 500 milliards des dépenses, chaque année, alors que l'accroissement de la production ne nous permet pas de trouver plus de 200 milliards de recettes nouvelles. Il faut mettre un terme à cela.

« J'adjure l'Assemblée — avez-vous ajouté — de mettre fin à l'inflation des dépenses publiques. »

C'est ce que nous demandions.

Le paragraphe 2° de l'article 1er de votre projet dispose qu'en vue de réaliser 200 milliards de francs d'économies sur 1958, le Gouvernement pourra « limiter, suspendre ou différer l'effet financier de toute disposition législative ou réglementaire entraînant une dépense à la charge directe ou indirecte de l'Etat... »

Notre motion préjudicielle était moins ambitieuse: elle ne portait que sur les dépenses nouvelles et non pas sur les mesures déjà votées.

Je ne veux point entrer dans le détail du programme que vous nous soumettez pour ne point allonger démesurément cette intervention que je veux brève.

L'action que vous entendez mener afin d'accroître nos exportations est louable. Vous ne ferez jamais assez dans ce domaine car, au fond, c'est là que réside en grande partie la solution du problème et vous avez raison de mettre l'accent sur le concours précieux que peut vous apporter l'agriculture.

Il est rare d'ailleurs — je tiens à le souligner — d'entendre un ministre des finances traiter ce problème avec autant de pertinence, d'intelligence. Permettez-moi de vous en complimenter.

Aurez-vous la volonté, la possibilité d'aller jusqu'au bout de votre pensée ? Je le souhaite mais, croyez-moi, il est des scandales auxquels il convient de mettre fin.

Pour clore ce chapitre, je me permets de vous faire un reproche.

Chacun sait combien sont difficiles et paralysantes les formalités nombreuses qui président à toute exportation.

Il est dommage que vous n'ayez pas attribué un portefeuille du commerce extérieur à l'un de vos quarante-six ministres. (*Rires à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

A l'extrême gauche. Il n'y en a pas assez!

M. Aimé Paquet. Il eût été certainement plus utile que certains de ceux que vous avez désignés.

Mais ce n'est pas là déterminant. Ce qui est déterminant, c'est le point où nous en sommes.

Le point où nous en sommes, messieurs, c'est la banqueroute pour demain avec son cortège de misères pour les humbles, ce sont les caisses publiques qui seront fermées dans huit jours si une nouvelle avance ne vous est pas consentie, ce sont les usines qui s'arrêteront de fonctionner si vous n'obtenez pas un prêt de devises, car les devises ne se fabriquent pas et nous savons que vous n'aurez rien de tout cela si le plan que vous nous proposez n'obtient pas notre approbation.

On nous a dit que nous étions des hommes sans courage. On a dit hier que nous nous soucions d'obéir aux impérieux commandements de ceux qui, soit à Paris, soit de l'autre côté de la Méditerranée, face à la crise financière ou face au problème algérien, mettent au service de leur intérêt et de leurs privilèges une énergie et une conscience qu'ils refusent à la patrie. C'est odieux, et c'est regrettable, et cela d'autant plus que cette déclaration émane d'un ancien ministre. (*Mouvements divers.*) Quand on jouit d'une telle notoriété, l'élémentaire devoir est de ne rien dire et de ne rien faire qui puisse rendre impossibles les regroupements salutaires de demain.

Je regrette que ce devoir élémentaire soit oublié et que ce soit ce soir un sans-grade comme moi qui soit dans l'obligation de le rappeler. (*Mouvements divers.*)

Messieurs, ces hommes sans courage que nous sommes, paraît-il, pourraient ce soir ne pas prendre de responsabilité.

Pendant dix-sept mois, jour après jour — et cela est vrai pour celui qui parle — ils ont dénoncé les erreurs, condamné les fautes commises, prédit le malheur. Oui, ils pourraient ce soir ne pas répondre à l'appel qui leur est lancé. Ils ne le feront pas cependant car, par delà leur personne, monsieur le président du conseil, par delà leur parti il y a la patrie, il y a le régime qui personnifie la liberté à laquelle ils sont attachés. Le moment est venu de faire les affaires de la nation et non pas celles d'un parti. Il ne s'agit pas de profiter des circonstances pour imposer ou préparer l'avènement d'une doctrine quelle qu'elle soit. L'heure des panneaux électoraux, qu'ils soient de front républicain, d'un front passé ou à venir, est singulièrement dépassée. Il est des politiques dites de gauche, toujours généreuses quant à leurs intentions, qui se sont traduites par des difficultés accrues pour les travailleurs. Elles ont trouvé leur épilogue parfois, hors de nos frontières, à Berlin, Potsdam et Budapest.

Il est des politiques dites de droite qui ont été bénéfiques pour la nation.

C'est aujourd'hui l'heure de la vérité. Ne pas le dire, c'est éveiller ou entretenir des espérances que l'on ne peut pas satisfaire, c'est engendrer l'amertume, la colère, le désordre.

Vous avez dit qu'il était temps d'arrêter l'inflation des dépenses publiques, que ce pays voulait que les sacrifices servent à quelque chose et que vous entendiez qu'il en soit ainsi.

Il n'en faut pas davantage, monsieur le président du conseil et monsieur le ministre des finances, pour que nous répondions à votre appel.

Peut-être les hommes peu courageux que nous sommes donneront-ils une leçon de civisme à certains professeurs de vertu.

Vous nous présentez un outil, nous le jugeons valable. Nous eussions préféré, bien sûr, faire la chaîne derrière une équipe moins nombreuse, ayant une assise plus large. Ce n'est pas notre faute s'il n'en est pas ainsi. C'est pourquoi ce soir la plupart d'entre nous vous accorderont leur confiance. (*Applaudissements sur divers bancs à droite. — Rires à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Lecourt. (*Applaudissements au centre.*)

M. Robert Lecourt. Ma courte intervention, monsieur le président du conseil, est motivée par votre propre discours de cet après-midi.

C'est aujourd'hui, disiez-vous, qu'il faut investir réellement un gouvernement.

Non pas.

S'il s'agissait, en effet, d'un débat d'investiture, le vote de mes amis serait le même que celui de la semaine dernière.

Notre détermination n'est pas changée. Les motifs pour lesquels le groupe du mouvement républicain populaire s'est tenu

à l'écart de la minorité de gouvernement qui s'est constituée sont, cette semaine, les mêmes que la semaine précédente.

Si nous ne nous intégrons pas à votre majorité, ce n'est pas par hostilité à votre personne, vous le savez bien.

Ce n'est pas par désir de fuir les responsabilités.

C'est en raison de la conviction très profonde que la forme de votre gouvernement, que ses assises constituent tout le contraire de ce que les circonstances commandent.

Cet après-midi, comme la semaine précédente, lorsque nous avons entendu M. le ministre des finances, nous ne pouvions pas ne pas être préoccupés par l'angoissante différence, l'opposition qui existait entre la réalité, la gravité des problèmes que vous aviez à aborder, et l'extrême fragilité des circonstances politiques au milieu desquelles vous vous trouvez.

De quoi donc s'agit-il ? D'effectuer un effort considérable pour réduire une impasse évaluée à des sommes astronomiques, d'accomplir un effort aussi considérable pour restreindre les importations, de réaliser un inventaire général des tâches, des services, des biens de l'Etat, afin de redresser une situation particulièrement difficile.

Mais tout cela, vous le reconnaissez, nécessite un arbitrage, un arbitrage fort, un arbitrage qui soit assuré de la durée, un arbitrage qui puisse trouver ici un minimum d'écho, le pays lui-même répondant à l'appel que le pouvoir lui adresse.

Il s'agit aujourd'hui de faire face, de faire face au danger que court l'Algérie, d'abord, de faire face au péril que court la monnaie. Or, pour faire face, il faut un véritable coude à coude national. Sinon, comment obliger chacun à s'incliner devant l'arbitrage rigoureux du bien commun, comment éviter l'usure des surenchères de toutes sortes ? Comment faire obstacle à l'assaut des intérêts quand il s'agit de trancher, non pas seulement sur le superflu, mais encore et surtout, peut-être, sur le nécessaire, pour fixer la hiérarchie des sacrifices, pour faire respecter un seuil inviolable de protection des plus faibles ?

Il faut trouver pour 1958, en supplément d'impôts et d'économies, une somme égale, disiez-vous, approximativement au tiers du budget de l'Etat. Mais, pour tout cela, de quelle puissance d'arbitrage ne faut-il pas disposer ? Quelle assise, quelle autorité vont être nécessaires pour surmonter tant d'épreuves !

C'est aujourd'hui, monsieur le président du conseil, devant le premier obstacle de votre Gouvernement, que vous mesurez combien nous étions fondés, la semaine dernière, à demander un gouvernement engageant une majorité.

M. Joseph Delachenal. Monsieur Lecourt, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Robert Lecourt. Volontiers.

M. Joseph Delachenal. J'approuve entièrement, monsieur Lecourt, ce que vous venez de dire, mais permettez-moi de vous poser une question.

Quand M. Pflimlin a été chargé de constituer le ministère — et nous nous préparions à voter pour lui — n'avait-il pas accepté, sur la demande des socialistes, que les indépendants ne fassent pas partie du Gouvernement ?

Vous acceptiez, dès lors, à ce moment-là, une union dont les indépendants étaient exclus ! (*Applaudissements à droite.*)

M. Robert Lecourt. Monsieur Delachenal, la charge de constituer un gouvernement avait été confiée à M. Pierre Pflimlin qui a fait appel à chacun.

Il est peut-être prématuré de rechercher quelle aurait été l'attitude finale de M. Pierre Pflimlin. (*Exclamations à droite et à l'extrême droite.*)

Mais son intention — je crois qu'il l'avait déclaré à vos amis — était, lorsqu'il aurait recueilli, au sein de son gouvernement, les accords nécessaires et constitué celui-ci, de se retourner vers votre groupe et de lui demander au moins un soutien contractuel.

Nous regrettons autant que vous, peut-être même plus que vous, les exclusives de toutes sortes qui jaillissent de tous les bancs de cette Assemblée. (*Applaudissements au centre. — Exclamations à droite et à l'extrême droite.*)

Nous sommes hostiles à ces ostracismes de tous genres qui pleuvent ici de tous côtés. (*Applaudissements au centre. — Exclamations à droite et à l'extrême droite.*)

M. Georges Gaillemin et **M. Antoine Guitton.** Pas du nôtre !

M. Robert Lecourt. Mesdames, messieurs, je vous supplie de considérer la composition de cette Assemblée. L'un de vos orateurs le signalait cet après-midi. Demandez-vous comment on peut, non pas la faire vivre, mais donner un gouvernement à la France.

Comment ? Vous allez constituer un gouvernement de minorité — c'est devenu maintenant une institution — alors que tous, j'imagine, vous avez le souci d'assurer plus de stabilité à l'Etat, plus de continuité gouvernementale ?

M. Antoine Guitton. Vous aviez accepté d'en constituer un.

M. Robert Lecourt. L'instabilité deviendrait la règle, elle deviendrait institution ?

Nous sommes hostiles à ces formules, et c'est la raison pour laquelle nous voulons un gouvernement de majorité. (*Applaudissements au centre. — Exclamations à l'extrême droite.*)

M. Raymond Lainé. Vous n'avez pas le droit de nous faire de la morale !

M. Robert Lecourt. Or, constatons-le, mesdames, messieurs, et les interruptions dont je suis l'objet en apportent la démonstration, tout, ici, est contestation, tout est exclusive, tout est méfiance, tout est compétition politique, ostracisme, refus des moyens nécessaires pour atteindre les buts qui sont proposés.

L'impossibilité où vous êtes de vous associer n'a jamais atteint dans cette Assemblée un tel degré que celui que nous constatons maintenant. Plus se réduit le champ qui sépare les extrêmes et plus la division y fait rage entre ces extrêmes représentant l'an dernier huit millions de voix. Sept groupes — vous le constatiez cet après-midi — hors d'état de s'associer, se partagent une courte majorité de onze millions de suffrages. (*Interruptions à l'extrême gauche, à gauche, à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. Mesdames, messieurs, je vous prie d'écouter l'orateur. De telles interruptions venant de tous côtés sont intolérables.

M. Robert Lecourt. Comme si, mesdames, messieurs, les grandes querelles classiques qui n'ont cessé de nous diviser et qui ont divisé ceux qui nous précédaient ne suffisaient plus, voici que de nouveaux sujets de dispute viennent de surgir de toutes parts !

C'est un nouveau fanatisme que nous voyons naître, que nous voyons apparaître sous la forme des combats qui se sont déroulés ici ! (*Applaudissements au centre. — Interruptions à l'extrême gauche, à droite et à l'extrême droite.*)

Mme Francine Lefebvre. De telles interruptions sont inadmissibles !

M. René Penoy. Quand un orateur communiste est à la tribune, on l'écoute !

M. Robert Lecourt. La France, mesdames, messieurs, permettez-moi de vous le dire, a, par-dessus tout, un très grand besoin d'une cure de conciliation entre Français. Plus que de pause sociale, c'est, je vous le garantis, de pause politique qu'il faudrait parler. L'immense majorité du pays la demande. La refusera-t-on ? Vous savez bien que les problèmes deviennent maintenant insolubles. Le problème de la monnaie, tout entier, posé sous nos yeux, commande ce minimum d'union. L'inflation risque de ravir le surcroît de pouvoir d'achat accordé à certains depuis quelques années. L'Algérie commande l'union entre nous tous. Et l'Union française, comment voulez-vous la construire sur la désunion entre les Français ?

Oh ! je sais bien que l'on rendra à ce pays le mauvais service de lui faire croire qu'il suffit d'un simple gouvernement de minorité pour résoudre tout cela. Le mouvement républicain populaire ne peut pas être solidaire des risques d'aventure où nous sommes engagés. Tant que l'on refusera à ce pays un minimum d'union et de réformes, nous ne pourrons nous intégrer à votre minorité de gouvernement, monsieur le président du conseil.

Aujourd'hui, nous vous apporterons notre vote, car c'est un devoir national qui s'impose à nous, alors que le pays joue son va-tout, que la monnaie est en cause, ainsi que le progrès social, que l'Europe est à faire.

Devant la défaillance d'une partie de votre majorité, en raison de l'importance du débat européen qui doit avoir lieu la semaine prochaine, nous vous apporterons nos voix, mais nous ne voulons pas nous substituer à certains dans votre majorité.

Mon groupe n'a qu'un moyen de peser sur les esprits pour les amener à ce minimum d'union et de réformes dont je viens de parler, au respect de la règle républicaine de la majorité, à la grande trêve politique qu'exigent les événements. Ce moyen, c'est de se tenir à l'écart de cette ultime dégradation des institutions que représente toute tentative minoritaire ; c'est de refuser sa caution permanente à toute formule de simple convenance momentanée ; c'est de montrer du doigt, jour après jour, chaque conséquence du refus de constituer une majorité ; c'est de faire comprendre aux républicains que la République ne peut survivre à la consécration officielle de l'instabilité gouvernementale.

Il est temps de faire tomber les murailles de méfiance qui séparent des hommes qui cependant s'estiment. Il est grand temps que les représentants de la France acceptent de surmonter les questions qui les divisent.

Considérez donc les périls de misère que courent les malheureux dont l'inflation menace le faible pouvoir d'achat ! Considérez l'Algérie en danger, ces dix millions d'hommes et de femmes vivant sous la menace. Et cessons, oui cessons de nous déchirer ! (*Applaudissements au centre.*)

Vote sur la question de confiance.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix, par scrutin public à la tribune, la question de confiance posée: A. — Pour l'adoption de l'article 1er, dans la rédaction résultant: 1° de l'adoption de l'article 1er du rapport n° 5178, modifié par l'amendement n° 14 (3e rectification) de M. Rolland, lui-même complété par le sous-amendement n° 16 (2e rectification) de M. Caillavet; 2° de la prise en considération et de l'adoption à la suite dudit amendement du paragraphe 3° du « *b*) Ressources nouvelles » de l'article 1er du projet n° 5169, et contre toute motion, toute demande de disjonction et tous autres amendements et sous-amendements de nature à en modifier la portée ou la date d'application; B. — Contre tout article additionnel; C. — Pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi portant assainissement économique et financier.

Je rappelle que l'article premier sur lequel porte la question de confiance est ainsi conçu:

« *Art.* 1er. — Le Gouvernement pourra, par décrets pris en conseil des ministres, après avis du conseil d'Etat, avant le 31 décembre 1957, prendre les mesures suivantes:

I. — *Dispositions financières.*

« *a*) Economies:

« 1° Jusqu'au vote par le Parlement du projet de loi n° 4970 portant rajustement des dépenses publiques pour 1957, confirmer ou décider que les dispositions prévues dans ce projet sont exécutoires, à l'exception de l'article 1er, paragraphes I et II;

« 2° En vue d'obtenir des économies d'au moins 200 milliards sur les dépenses prévisibles de l'année 1958, et dès avant le vote de la prochaine loi de finances, limiter, suspendre ou différer l'effet financier de toute disposition législative ou réglementaire entraînant une dépense à la charge directe ou indirecte de l'Etat et des établissements ou organismes publics placés sous la tutelle de l'Etat.

« Les décrets prévus ci-dessus pourront modifier ou abroger les dispositions législatives en vigueur sans qu'il puisse être porté atteinte aux matières réservées à la loi, soit en vertu des dispositions de la Constitution, soit par la tradition constitutionnelle républicaine dont les principes ont été réaffirmés dans le préambule de la Constitution, ni à la protection des biens et des libertés publiques. Ils seront soumis à la ratification du Parlement avant le 31 octobre 1957 et entreront en vigueur au 1er janvier 1958, s'ils n'ont pas fait, à cette date, l'objet d'une décision de rejet du Parlement.

« *b*) Ressources nouvelles:

« 1° Majorer d'un décime le principal de l'impôt sur les sociétés afférent aux bénéfices ou aux revenus réalisés depuis l'année 1956 ou les exercices clos en 1956 inclus, sans que le montant des acomptes exigibles en 1957 en soit modifié;

« 2° Majorer dans la limite de 20 p. 100 les droits de timbre visés aux articles 858 à 973 du code général des impôts et les droits d'enregistrement autres que ceux frappant les mutations à titre onéreux et à titre gratuit;

« 3° Supprimer le mot « égaux » et substituer les mots « exercice clos » aux mots « exercice réglé » au paragraphe premier de l'article 1668 du code général des impôts, cette suppression et cette substitution prenant effet à la date à laquelle sont entrées en vigueur les dispositions du décret n° 52-208 du 29 février 1952;

« 4° Interdire la participation aux travaux des commissions prévues par le code général des impôts des personnes qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont encouru certaines sanctions pénales ou qui ont été soumises à une évaluation d'office selon les termes de la loi n° 55-349 du 2 avril 1955 (paragraphe III A) et supprimer l'obligation de procéder à une seconde tentative de vérification en cas d'opposition au contrôle;

« 5° A) Adopter le régime fiscal prévu par l'article 38 A, troisième, quatrième et cinquième alinéas, du code général des impôts, en vue:

« — de mettre la législation française en harmonie avec celles des pays voisins de l'Europe occidentale;

« — de reviser la notion de stock indispensable en vue de prévenir les conséquences qui pourraient résulter d'un accroissement des stocks au delà des besoins normaux des entreprises;

« — d'exclure du bénéfice de la décote ou de la dotation les activités pour lesquelles la notion fiscale de stock-outil ne serait pas économiquement justifiée;

« Ces dispositions seront comprises dans la loi de finances pour 1958.

« B) En attendant la mise en place des nouvelles dispositions qui s'appliqueront pour la première fois aux résultats de l'année 1957 ou des exercices clos postérieurement au 30 septembre 1957 et à titre de compensation pour le budget de 1957, réduire, dans la limite de 25 p. 100 de leur montant, les suppléments de décotes ou dotations sur stocks constitués ou pratiqués en 1956, pour les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou au bilan du premier exercice clos postérieurement au 30 septembre 1956, pour les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés et déjà imposables, sans que les bases de calcul du prélèvement temporaire institué par l'article 15 B de la loi n° 56-760 du 2 août 1956 puissent s'en trouver majorées.

« Les entreprises et les personnes physiques dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas le triple du chiffre limite prévu à l'article 50-1, premier alinéa, du code général des impôts ne sont pas assujetties à la taxation prévue au paragraphe précédent;

« 6° En matière d'impôts recouvrés par l'administration des douanes:

« A. — Aménager ou majorer la taxe intérieure de consommation applicable aux produits visés au tableau B de l'article 265 du code des douanes.

« Cette mesure ne devra pas entraîner de majoration du prix de vente de ces produits à la date à laquelle elle interviendra, sauf en ce qui concerne:

« — les essences de pétrole, n° 27-10 A (a à d) du tarif douanier, pour lesquelles la majoration de la taxe ne devra pas entraîner une augmentation du prix de vente à la pompe supérieure à 13 fr. 40 par litre en ce qui concerne le carburant auto et supérieure à 14 fr. 90 par litre en ce qui concerne le supercarburant;

« — le gas oil, n° 27-10 B (a et b), pour lequel la majoration du prix de vente à la pompe ne devra pas excéder 5 francs par litre;

« — les huiles de graissage et les produits lubrifiants, nos 27-10 B (i à r), 27-12, 27-14 C (ex a et b), 34-03 A, 38-14 A (a et b), pour lesquels la majoration de taxe ne devra pas entraîner une augmentation du prix de vente supérieure à 5 francs par kilogramme en ce qui concerne les huiles pour moteurs et les huiles industrielles.

« Les recettes provenant de ces modifications ne seront pas soumises au prélèvement au profit du fonds spécial d'investissement routier; une fraction de ces recettes sera affectée à l'apurement des charges exceptionnelles qui ont frappé l'importation des produits pétroliers pendant la période de pénurie.

« B. — Majorer la détaxe prévue à l'article 6 de la loi n° 51-588 du 23 mai 1951 en faveur de l'essence destinée aux travaux agricoles et ouvrir au ministre des finances, des affaires économiques et du plan un crédit de 4 milliards de francs applicable au titre IV du budget des finances et des affaires économiques (I: Charges communes) de telle manière que la majoration de taxe réalisée en application des dispositions du présent paragraphe n'entraîne pas d'augmentation du prix de vente de ce carburant.

« C. — Fixer le régime fiscal des huiles minérales de graissage usagées ou régénérées sans qu'il puisse en résulter une augmentation du prix de vente des huiles régénérées supérieure à 5 francs par kilogramme ».

II. — *Dispositions économiques.*

« 1° Proroger jusqu'au 31 décembre 1957 les dispositions de la loi n° 56-1328 du 29 décembre 1956 relative au régime fiscal des produits ou services d'utilisation courante;

« 2° Assouplir le régime fiscal des sociétés mères et filiales et proroger les dispositions exonérant de la surtaxe progressive les primes des contrats d'assurances visés à l'article 156-7° du code général des impôts;

« 3° Assouplir, simplifier et uniformiser les règles de gestion et d'aliénation des biens immobiliers appartenant à l'Etat et aux établissements publics nationaux et procéder à la codification de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires applicables au domaine national.

« Les décrets prévus aux paragraphes I *b* et II ci-dessus détermineront les personnes imposables, les cas d'exonération, les modalités d'assiette, de perception et de contrôle, les délais de recouvrement et, d'une manière générale, les conditions d'application de ces dispositions.

III. — *Dispositions relatives à l'épargne.*

« Fixer les conditions dans lesquelles l'Etat, ainsi que les personnes morales, publiques et privées qui seront spécialement autorisées par décret, seront habilités à émettre ou à faire émettre des certificats négociables en représentation des droits attachés aux actions des sociétés de recherches, d'exploitation et de transformation d'hydrocarbures qui leur appartiennent, à l'exception du droit de vote dans les assemblées générales; ces certificats seront exempts de droits de timbre

et leur existence n'entraînera aucune imposition supplémentaire sur les produits distribués;

« Apporter à la législation civile, commerciale et fiscale en vigueur les aménagements nécessaires à la constitution de sociétés d'investissements à capital variable, ainsi que de toute autre forme de société ou fonds commun de placement ayant pour objet la gestion d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières. »

Avant l'ouverture du scrutin, le bureau doit faire connaître, conformément au deuxième alinéa de l'article 83 du règlement, si le nombre des présents dans l'enceinte du palais atteint la majorité absolue du nombre des députés composant l'Assemblée.

Le bureau affirme que le quorum est atteint.

Le scrutin va avoir lieu immédiatement.

Aux termes du quatrième alinéa de l'article 83 du règlement « chaque député appelé nominalement remet son bulletin à l'un des secrétaires qui le dépose dans une urne placée sur la tribune ».

J'invite donc nos collègues à remettre au secrétaire surveillant l'urne un seul bulletin blanc ou bleu.

J'indique également qu'aux termes de l'article 10 de l'instruction générale du bureau « il est permis à tout député de remettre au même secrétaire une note écrite et lisiblement signée indiquant son abstention volontaire ».

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle va commencer l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre H.*)

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à vingt-deux heures quinze minutes.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Le réappel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Le scrutin est clos à vingt-trois heures quinze minutes.*)

M. le président. Il va être procédé au pointage des votes.

La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures quinze minutes, est reprise le mardi 25 juin, à zéro heure quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la question de confiance:

Nombre des votants	461
Majorité absolue	231
Pour l'adoption	251
Contre	210

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

En conséquence, l'article 1er et l'ensemble du projet de loi portant assainissement économique et financier sont adoptés.

L'Assemblée nationale prend acte qu'en application de l'article 20, alinéa 2, de la Constitution, le Conseil de la République dispose, pour son examen en première lecture, d'un délai maximum de deux mois de session à compter du dépôt du texte sur son bureau.

— 4 —

DEMISSIONS DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de:

1° M. Buron comme membre de la commission de la presse;

2° En application de l'article 16, alinéa 14 du règlement, M. Conombo, qui n'est plus autorisé par le groupe du mouvement républicain populaire à occuper le poste qu'il détenait précédemment en qualité d'apparenté audit groupe, cesse d'appartenir à la commission de l'intérieur.

— 5 —

RAPPEL D'INSCRIPTION D'UNE AFFAIRE SOUS RESERVE QU'IL N'Y AIT PAS DEBAT

M. le président. Les commissions de l'agriculture, de l'éducation nationale, de la justice et de législation déclarent renoncer à donner leur avis sur la deuxième lecture de la proposition de loi portant harmonisation de la législation relative aux rentes viagères, amélioration des taux de majorations appliqués et comportant certaines dispositions financières (Nos 4795-4838).

En conséquence, conformément à l'article 36 du règlement et à la décision de la conférence des présidents du 17 mai 1957, il y a lieu d'inscrire cette affaire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, en tête de l'ordre du jour du troisième jour de séance suivant la séance d'aujourd'hui.

— 6 —

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Hersant déclare retirer la proposition de résolution (n° 4372) tendant à inviter le Gouvernement à mettre en application une politique d'ensemble, en vue de résoudre le problème algérien, compte tenu de ses données démographiques, économiques et politiques, qu'il avait déposée dans la séance du 28 février 1957.

Acte est donné de ce retrait.

— 7 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de l'agriculture demande à donner son avis sur la proposition de loi (n° 4967) de MM. Christian Bonnet, Giscard d'Estaing et Juskiewenski relative à la taxe piscicole, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Jarrosson et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à rouvrir les délais de recours contentieux aux fonctionnaires de l'Etat, des départements et des communes ayant été l'objet d'une mesure de dégagement des cadres en application de l'article 9 de la loi du 15 février 1946.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5221, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Delachenal et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la détermination, dans le calcul du rachat des cotisations d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, des retenues effectuées au titre des pensions civiles et militaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 522, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Crouzier une proposition de loi tendant à modifier l'article 13 du décret n° 50-1211 du 29 septembre 1950 constituant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et reforme de l'auxiliariat.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5222, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Couturaud et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer le respect des droits légaux des déportés, internés, résistants et politiques, combattants volontaires de la Résistance et autres victimes de la guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5224, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Parrot une proposition de loi tendant à promouvoir une réforme électorale en instituant le scrutin majoritaire uninominal et la représentation proportionnelle pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5225, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Lucien Nicolas (Vosges) une proposition de loi tendant à instituer un régime d'allocations vacances attribuées aux familles percevant les allocations familiales.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5228, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Gourdon et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à venir en aide aux viticulteurs sinistrés en 1957.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5230, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 9 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Laborbe et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à fixer le prix du blé de la récolte 1957 sans application, en baisse, du correctif de 6 p. 100 prévu au paragraphe 4 de l'article 10 du décret n° 53-975 du 30 septembre 1953, dit « Plan céréalier ».

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 5226, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Charpentier et Jean Cayeux une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin de faciliter aux sages-femmes l'exercice normal de leur profession.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 5227, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Noël Barrot et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à fixer à deux points au-dessous du poids spécifique des blés mis en œuvre le taux d'extraction des farines de blé destinées à la panification.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 5229, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Vigier un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur le rapport et le rapport supplémentaire faits au cours de la précédente législature, repris le 16 février 1956, sur les propositions de loi: 1° de M. Frédéric-Dupont tendant à la protection des animaux; 2° de M. Louis Rollin tendant à modifier et à compléter la loi du 2 juillet 1850 dite loi Grammont; 3° de M. Soustelle et plusieurs de ses collègues tendant à modifier et à compléter la loi du 2 juillet 1850 en vue d'assurer la répression effective des mauvais traitements envers les animaux (n° 533).

Le rapport sera imprimé sous le n° 5216 et distribué.

J'ai reçu de M. Cupfer un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention judiciaire entre la France et la Tunisie signée à Tunis le 9 mars 1957 et portant dispositions d'application de ladite convention (n° 5172).

Le rapport sera imprimé sous le n° 5219 et distribué.

J'ai reçu de M. Cupfer un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur le projet de loi relatif aux magistrats, fonctionnaires et auxiliaires de la justice de nationalité française, en service en Tunisie et au Maroc (n° 5171).

Le rapport sera imprimé sous le n° 5220 et distribué.

— 11 —

DEPOT D'UN RAPPORT SUPPLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de Mlle Rumeau un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de loi adoptée par le Conseil de la République tendant à faciliter l'organisation et le fonctionnement des colonies de vacances (n° 2471).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 5218 et distribué.

— 12 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui mardi 25 juin, à neuf heures trente, première séance publique:

Appel nominal des signataires de la demande d'arbitrage de M. Billat sur l'urgence de la discussion de sa proposition de loi (n° 5142) tendant à modifier la loi n° 48-1185 du 22 juillet 1948 afin de faire bénéficier les jeunes agriculteurs accomplissant leur temps légal de service militaire et maintenus, stationnés en France ou en Afrique du Nord, des permissions exceptionnelles prévues pour les grands travaux agricoles;

Discussion: I. des propositions de loi: 1° de M. Alfred Coste-Floret (n° 3689) tendant à compléter l'article 3 du décret n° 53-706 du 9 août 1953 pris en vertu de la loi du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier et modifiant la loi du 7 mars 1925 sur les sociétés à responsabilité limitée; 2° de M. Hernu et plusieurs de ses collègues (n° 4739) tendant à reporter la date d'application de l'article premier du décret n° 54-588 du 4 juin 1954, en faveur des porteurs de parts des petites S. A. R. L.; 3° de M. Vigier (n° 5044) tendant à reporter l'application du décret du 9 août 1953 sur les sociétés à responsabilité limitée; II. de la proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont (n° 5100) tendant à inviter le Gouvernement à proroger le délai prévu par l'article premier du décret du 4 juin 1954 et relatif au capital social des sociétés (n° 5175. — M. Rolland, rapporteur);

Discussion du projet de loi (n° 5172) autorisant le Président de la République à ratifier la convention judiciaire entre la France et la Tunisie signée à Tunis le 9 mars 1957 et portant dispositions d'application de ladite convention (n° 5219. — M. Cupfer, rapporteur);

Discussion du projet de loi (n° 5171) relatif aux magistrats, fonctionnaires et auxiliaires de la justice de nationalité française, en service en Tunisie et au Maroc (n° 5220. — M. Cupfer, rapporteur);

Discussion en deuxième lecture du projet de loi tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs de travail (nos 4900-5143. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur);

Discussion en deuxième lecture du projet de loi tendant à accorder des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière (nos 4907-5150. — M. Bouxom, rapporteur);

Discussion en deuxième lecture du projet de loi sur le reclassement des travailleurs handicapés (nos 4524-5195. — M. Jean Villard, rapporteur);

Discussion en deuxième lecture du projet de loi tendant à modifier l'article 23 du livre Ier du code du travail (nos 4906-5149. — M. Robert Coutant, rapporteur);

Discussion des propositions de résolution: 1° de M. Courrier et plusieurs de ses collègues (n° 4483) tendant à inviter le Gouvernement à compléter et à renforcer les dispositions du décret n° 49-373 du 17 mars 1949, article R 5213 du code de la santé publique, et la réglementation des substances toxiques; 2° de M. Michel Jacquet et plusieurs de ses collègues (n° 4538) tendant à inviter le Gouvernement à compléter et à renforcer les dispositions du décret du 17 mars 1949 (art. R 5213 du code de la santé publique); 3° de M. Cupfer et plusieurs de ses collègues (n° 4576) tendant à inviter le Gouvernement à compléter et à renforcer les dispositions du décret du 17 mars 1949 (art. R 5213 du code de la santé publique); 4° de M. Gagnaire et plusieurs de ses collègues (n° 4586) tendant à inviter le Gouvernement à compléter le décret du 17 mars 1949 relatif au code de la santé publique (n° 5164. — M. Prisset, rapporteur);

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Conseil de la République, portant institution d'un code de procédure pénale (nos 2256, 4255). — M. Isorni, rapporteur).

A quinze heures, deuxième séance publique:

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures, troisième séance publique:

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée, le mardi 25 juin, à zéro heure vingt minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du* 20 *juin* 1957.

Page 2819, 2e colonne, supprimer la rubrique 16, Dépôt d'un avis.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du* 21 *juin* 1957.

Page 2894, 1re colonne, dans l'opposition au vote sans débat des propositions de résolution: 1° de MM. Jean Lefranc et Bricout; 2° de M. Lalle sur la production betteravière:

Au lieu de: « ... formulée:

.....

« 2° Par M. Bricout, »

Lire: « ...formulée:

.....

« 2° Par M. Soury. »

Désignation, par suite de vacances, de candidatures pour des commissions.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe du mouvement républicain populaire a désigné:

1° M. Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne) pour remplacer, dans la commission de l'intérieur, M. Conombo;

2° M. Buron pour remplacer, dans la commission de la justice et de législation, M. Douala.

(Ces candidatures seront ratifiées par l'Assemblée si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de cinquante membres au moins.)

Avis de M. le président du conseil et de la commission de l'agriculture sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Boscary-Monsservin et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le ministère de l'agriculture (n° 5148).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Paris, le 22 juin 1957.

Le président du conseil des ministres
à Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 19 juin par M. Boscary-Monsservin pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le ministère de l'agriculture.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée nationale pour la fixation de son ordre du jour le vendredi 21 juin 1957, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Le président du conseil,
Signé: BOURGÈS-MAUNOURY.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Paris, le 20 juin 1957.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance de ce matin jeudi 20 juin 1957, la commission de l'agriculture a adopté par 33 voix contre 1 la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 5148) de M. Boscary-Monsservin tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le ministère de l'agriculture.

Je vous prie de vouloir bien agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la commission,
Signé: ALBERT LALLE.

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du 24 juin 1957, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Mitterrand membre de la commission des affaires étrangères;

2° MM. Duveau et Chauvet membres de la commission des finances (titulaires).

Validation de pouvoirs.

Dans sa séance, du 24 juin 1957, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de M. Roger Fulchiron (département du Rhône, 1re circonscription).

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 24 JUIN 1957
(Application des articles 94 à 97 du règlement.)

« Art. 94. — .....

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTIONS ORALES

AFFAIRES SOCIALES

7418. — 24 juin 1957. — **M. Fernand Marin** expose à **M. le ministre des affaires sociales** que le conseil d'administration d'une importante filature de rayonne d'Avignon a décidé de procéder à l'arrêt des fabrications « dans le cadre des directives données par les pouvoirs publics et en vue d'une meilleure exploitation des moyens industriels de la société », qu'ainsi 430 travailleurs sont menacés de perdre leur emploi dans quelques semaines. Il lui demande: 1° comment il concilie les affirmations de la déclaration d'investiture de l'actuel gouvernement avec la décision prise par le conseil d'administration de l'entreprise en cause « dans le cadre des directives données par les pouvoirs publics »; 2° les mesures qu'il compte prendre afin d'éviter la fermeture de cette entreprise dont le bilan financier est plus favorable que le bilan de l'exercice précédent et de maintenir, ainsi, leur gagne-pain aux travailleurs intéressés.

FINANCES, AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

7419. — 24 juin 1957. — **M. Guy Desson** demande à **M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan** s'il a eu à connaître d'une forme d'assurance-recettes consentie à la production de films cinématographiques par une compagnie d'assurances nationalisée, et du montant des risques couverts par ladite compagnie au titre de cette assurance; s'il est informé que les polices d'assurance ainsi souscrites servent de gages auprès de banques privées pour obtenir du crédit, et que la Banque de France réescompte les effets souscrits à la suite de ces opérations; s'il n'estime pas que cet afflux de capitaux risque d'entraîner et de développer un grave déséquilibre sur le marché cinématographique, notamment, en augmentant, sans contrepartie, le prix de revient et le montant des devis des films ainsi assurés.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

7420. — 24 juin 1957. — **M. Durbet** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** que les mesures envisagées tendant à majorer les tarifs postaux n'aboutissent, en fait, qu'à la fiscalisation du service. Il constate en effet que les 23 milliards de recettes nouvelles escomptées pour le deuxième semestre iront intégralement au Trésor. Il souligne de plus que l'organisation du service des postes, télégraphes et téléphones tendait, jusqu'à ce jour, à réaliser l'équilibre budgétaire dans le sens d'une véritable autonomie. Il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable d'augmenter les tarifs des postes, télégraphes et téléphones dans le seul but de les adapter au prix de revient et de rechercher, par ailleurs, une solution fiscale au problème de la trésorerie de l'Etat.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

7421. — 24 juin 1957. — **M. Durbet** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement** qu'à la suite des restrictions de primes, de crédits, et de l'augmentation du taux d'escompte de la Banque de France, les associations de constructions « castors » se trouvent dans une situation particulièrement difficile. Il lui demande s'il ne lui serait pas possible d'essayer d'atténuer ces difficultés, en prenant certaines mesures compensatrices des charges nouvellement imposées aux petits constructeurs, notamment pour ramener au taux primitif les annuités d'emprunt; sinon de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre à cet égard.

QUESTIONS ÉCRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

7422. — 24 juin 1957. — **M. Isorni** rappelle à **M. le président du conseil** la situation pénible des contrôleurs civils du Maroc et de Tunisie qui, en dépit de la loi du 4 août 1956, n'ont plus, pour la plupart, d'autres ressources, pour ne pas rester oisifs, que d'aller quémander de ministère en ministère des emplois, généralement inférieurs à leur niveau réel, et de subir un écrasement de leur niveau indiciaire. Les plus anciens d'entre eux trouvent toutes les issues rigoureusement fermées. Néanmoins, il leur reste l'espoir des stipulations formelles de l'article 7 de la loi du 4 août 1956 qui prévoit qu'ils ne peuvent être détachés et intégrés que dans les corps normalement recrutés par l'école normale d'administration. Il lui demande s'il est exact qu'il se propose de déposer un projet de loi qui tendrait à ajouter à l'article 7 que ces fonctionnaires peuvent être également intégrés « dans les corps comportant un niveau hiérarchique équivalent », ce qui aurait pour conséquence de rendre leur situation plus difficile encore.

(Information.)

7423. — 24 juin 1957. — **M. Bône** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information:** 1° quelles mesures sont envisagées afin de remédier au brouillage de l'émetteur de télévision Caen-Mont-Pinçon; 2° pour quelles raisons, depuis sa mise en service, voici un an, cet émetteur est sujet à des pannes de plus en plus longues et de plus en plus fréquentes qui empêchent l'utilisation normale des appareils récepteurs, qui payent ainsi une taxe sans objet.

AGRICULTURE

7424. — 24 juin 1957. — **M. André Beauguitte** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** qu'un crédit de 200 millions de francs est nécessaire dans le département de la Meuse pour permettre au génie rural de mandater les subventions de 15 p. 100 dues aux exploitants sur achat de matériel en ce qui concerne les demandes en instance payables jusqu'à la fin du mois de septembre. Il lui demande s'il compte faire en sorte que les engagements pris soient respectés et insiste pour que de nouveaux crédits de payement soient affectés sans délai.

BUDGET

7425. — 24 juin 1957. — **M. Frédéric-Dupont** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** qu'un représentant de commerce est, auprès de certaines maisons qu'il représente, salarié, et, auprès de certaines autres, mandataire; qu'il rétrocède une partie de ses commissions et qu'il déduit, évidemment, de ce qui reste, ses frais professionnels. Il lui demande quelle est l'assiette de la taxe locale dont il semble être redevable: commission de mandataire telles que celles perçues des maisons, ou bien commissions de mandataire minimisées des commissions rétrocédées, ou bien commissions ainsi amputées et minimisées des frais professionnels, ou encore commissions de mandataire simplement réduites du montant des frais professionnels.

FINANCES, AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

7426. — 24 juin 1957. — **M. Plantier** demande à **M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan** si l'administration doit retenir comme date de passation d'un marché intervenu entre elle et un organisme privé la date de la remise de la soumission ou celle de l'approbation du marché par l'autorité compétente.

7427 — 24 juin 1957. — **M. Segelle** expose à **M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan** le cas d'un fonctionnaire mutilé de guerre, appartenant à l'administration financière, admis au bénéfice d'une prolongation d'activité de deux années, en vertu du décret n° 48-1907 du 18 décembre 1948, et lui demande si, au cours de cette prolongation d'activité, l'intéressé peut bénéficier des congés prévus par l'article 94 de la loi du 19 octobre 1946 et l'article 41 de la loi du 19 mars 1928.

FRANCE D'OUTRE-MER

7428. — 24 juin 1957. — **M. Plantier** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer:** 1° quelles sont les modalités de reclassement qui ont été envisagées pour les ingénieurs de travaux des eaux et forêts dans l'hypothèse où, par suite, peut-être, de difficultés budgétaires, un certain nombre de postes occupés par ces cadres, recrutés sur concours et autorisés à servir par décision du ministre de la France d'outre-mer, seraient supprimés; 2° si, en pareil cas, il a été prévu des possibilités d'intégration dans des territoires autres que le territoire où sont acutellement en service ces ingénieurs.

7429. — 24 juin 1957. — **M. Plantier** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** que l'avancement des ingénieurs de travaux des eaux et forêts du Cameroun est soumis à une péréquation, fonction du recrutement de nouveaux ingénieurs. Or depuis le 27 août 1953 ce recrutement est suspendu et les modalités de l'avancement n'ayant pas été modifiées, aucune promotion n'a été effectuée quel que soit le mérite de ces cadres. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour mettre fin à cette situation.

INDUSTRIE ET COMMERCE

7430. — 24 juin 1957. — **M. de Baudry d'Asson** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce** de lui indiquer: 1° le décompte des sommes affectées par l'Electricité de France aux expériences dites des « villes pilotes », à Boulogne-Billancourt, Orléans et Avignon; 2° à l'intérieur de ces décomptes et par ville, les sommes consacrées à la publicité par la presse, aux aménagements commerciaux et aux prospections des abonnées; 3° s'il estime possible, plus particulièrement dans la situation actuelle des finances publiques, de continuer à laisser ainsi dissiper les deniers publics par centaines de millions, uniquement par idéologie politique, puisque l'objectif inavoué mais réel de l'Electricité de France est d'acculer à la faillite les trois seuls distributeurs privés de gaz, subsistant depuis la nationalisation des entreprises gazières.

INTERIEUR

7431. — 24 juin 1957. — **M. Jacques Duclos** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que, par deux délibérations en date des 21 décembre 1956 et 31 janvier 1957, le conseil municipal de Saint-Denis (Seine) avait accordé diverses subventions au club sportif « Saint-Denis Union Sports » qui compte 2.487 membres, répartis en 30 sections et affiliées à 17 fédérations sportives; que ces délibérations ont été annulées par un arrêté du préfet de la Seine en date du 12 mars 1957 sous le prétexte, semble-t-il, que la majorité des membres de « Saint-Denis Union Sports » adhère à la fédération sportive et gymnique du travail. Il lui demande: 1° les raisons de l'acte arbitraire du préfet de la Seine qui risque de mettre en cause l'existence même du club précité, alors que l'intérêt national exige le développement de l'éducation physique et sportive des jeunes gens et des jeunes filles; 2° les mesures qu'il compte prendre pour inviter le préfet de la Seine à rapporter l'arrêté du 12 mars 1957.

7432. — 24 juin 1957. — **M. Laborbe** demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° si les dispositions de la loi du 3 décembre 1956, modifiant la loi du 1er décembre 1951, et permettant à titre provisoire de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, peuvent être considérés comme s'appliquant aux occupants de biens relevant du statut des baux ruraux (fermiers et métayers) et aux ouvriers agricoles dont le logement est l'accessoire du contrat de travail. Il souligne que s'il en était ainsi, et que si le concours de la force publique était refusé pour l'exécution des décisions de justice, cela causerait un très grave préjudice aux exploitations, et dont l'Etat pourrait être tenu pour responsable. En effet, le retard apporté par un preneur ou un ouvrier agricole à quitter les bâtiments qu'il occupe produit des réactions en chaîne, empêchant le successeur de s'installer à son tour sur le domaine; 2° de lui confirmer que la loi susvisée du 3 décembre 1956 n'est pas applicable aux occupants d'immeubles dont la location relève du statut des baux ruraux, ou dont le logement est l'accessoire du contrat de travail comme c'est le cas pour les ouvriers agricoles; 3° s'il compte envoyer aux préfets des instructions en ce sens, leur enjoignant en outre, de ne pas se faire juge de l'opportunité des expulsions et d'assurer strictement l'exécution des décisions de justice, sauf cas véritablement exceptionnels.

7433. — 24 juin 1957. — **M. Mérigonde** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les I. P. R. E. hors classe ont été intégrés en sûreté nationale le 1er avril 1953, à la 2e classe, 6e échelon. Ils devaient atteindre le 7e échelon deux ans plus tard, c'est-à-dire le 1er avril 1955. De ce fait, ils devenaient promouvables pour l'avancement à la 1re classe. Il lui demande: 1° les raisons pour lesquelles les hors-classe qui se trouvaient promouvables du fait des majorations d'ancienneté n'ont pas figuré au tableau 1954 et pourquoi un tableau spécial n'a pas été réservé aux I. P. S. N. ayant atteint la 2e classe, 7e échelon, avant le 31 décembre 1953; 2° combien d'I. P. S. N. intégrés du fait de majorations à l'indice 270 au 1er avril 1953 sont encore à cet indice (2e classe, 7e échelon).

7434. — 24 juin 1957. — **M. Maurice Schumann** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les fonctionnaires des collectivités locales semblent ne pouvoir prétendre à la possibilité de mise à la retraite anticipée en application de l'article 8 de la loi du 4 août 1956, relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires et agents français des administrations et services publics du Maroc et de Tunisie. Pourtant, le décret du 6 décembre 1956 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 4 août 1956 prévoit l'intégration des fonctionnaires des cadres marocains dans les corps ou catégories d'emplois de l'Etat, des départements et communes et des établissements publics à caractère administratif. D'autre part, une circulaire en date du 25 mars 1957 vient de demander aux préfets de procéder au recensement des emplois que les départements, les communes et les établissements publics sont

disposés à offrir aux fonctionnaires et agents français des cadres marocains et tunisiens rapatriés en France. Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun de faire bénéficier les fonctionnaires des collectivités locales des bonifications accordées aux fonctionnaires de l'Etat par la loi du 4 août 1956.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

7435. — 24 juin 1957. — **M. Varvier** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** s'il est exact: 1° que des irrégularités graves ont été commises dans la gestion de l'hôpital-hospice de Tullins; 2° qu'une inspection générale a confirmé ces faits; 3° que la commission administrative a été dissoute sous le prétexte fallacieux de « mésentente entre les membres »; 4° qu'aucune sanction n'a été prise contre les coupables; 5° que les deux administrateurs honnêtes qui ont attiré l'attention des pouvoirs publics ont été éliminés de ladite commission.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

4649. — **M. Tourné** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre:** 1° dans quelles proportions les dossiers de pensions sont définitivement classés du fait du décès des pensionnés 2° quel est le taux annuel de mortalité des pensionnés de la guerre 1914-1918. Le taux de 5 à 6 p. 100 est-il exagéré ? 3° quel est le montant des crédits non utilisés, à la fin de l'année pour le budget de son ministère par suite du décès des pensionnés. (*Question du 29 décembre* 1956.)

Réponse. — 1° Le ministère des anciens combattants et victimes de guerre ne peut préciser dans quelles proportions les dossiers de pension sont définitivement classés du fait du décès des pensionnés. En effet, tous les dossiers de pension sont classés dès qu'une décision de concession de pension ou de rejet de la demande est intervenue. Si aucun pourvoi n'est introduit ou bien si les pensionnés ou postulants à pension ne formulent pas de nouvelles demandes (revision pour aggravation, pour nouvelle infirmité, etc.), les dossiers se trouvent ainsi définitivement classés au regard du ministère des anciens combattants et victimes de guerre sans qu'aucun classement spécial soit ensuite opéré en cas de décès des intéressés 2° la direction de la dette publique qui tient le grand-livre de la dette publique où sont inscrites toutes les pensions concédées au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre assure toutes les opérations nécessaires sur ce livre et notamment les radiations en cas de décès des titulaires. C'est ainsi que dans une réponse à la question écrite n° 4867, insérée au journal des débats (Assemblée nationale), n° 34 du 14 mars 1957 (p. 1572), le ministère des affaires économiques et financières a pu indiquer le pourcentage moyen annuel des décès pour l'ensemble des pensionnés; 3° il n'est pas certain qu'il soit possible de faire la part exacte des crédits non utilisés, à la fin de chaque année, sur les chapitres de la dette viagère par suite des décès. En tout état de cause, seul le ministère des finances, des affaires économiques et financières, qui a la charge de la comptabilisation des dépenses effectuées, pourrait être en mesure de répondre sur ce point avec pertinence.

6175. — **M. Pelat** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** si le temps passé dans un hôpital par un militaire blessé en service aérien commandé, sur un théâtre d'opérations extérieures, rapatrié sanitaire, compte comme campagne double ou simple pour l'ouverture aux droits à la pension. (*Question du 2 avril* 1957.)

Réponse. — En ce qui concerne les droits à pension de retraite, les services accomplis sur les théâtres d'opérations extérieures sont régis par les dispositions spéciales du code des pensions civiles et militaires de retraite prises en faveur des combattants. C'est ainsi qu'en application de l'article L. 19 dudit code, et au regard de la liquidation de la pension, le bénéfice de la campagne double est accordé à tout blessé de guerre, pour une année complète, à compter du jour où il a reçu sa blessure.

6335. — **M. Pierre Villon** rappelle à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** sa réponse du 21 février 1957 à la question écrite n° 4839 dans laquelle il déclare « qu'il convient d'observer que l'intéressé a subi sa déportation pour un motif sans rapport avec son activité dans la Résistance, puisqu'il n'a pu établir le lien de cause à effet entre l'une et l'autre ». Il lui demande s'il estime vraiment qu'une telle affirmation peut être tirée parce que le lien de cause à effet n'a pu être établi dans la forme extrêmement rigide prévue par les textes d'application, alors que le conseil d'Etat vient encore de décider le contraire dans une série d'arrêts récents (n°s 17675 du 4 juin 1956, 36263 du 18 juin 1956, 21181 du 4 juin 1956, 21449 du 11 juillet 1956, 19893 du 11 juillet 1956) en tirant la preuve de la déportation au titre de la Résistance de l'ensemble des éléments contenus dans le dossier. (*Question du 11 avril* 1957.)

Réponse. — La réponse faite le 21 février 1957 à la question écrite n° 4839 a été établie sur la base même des indications figurant dans cette question. Si cette précédente réponse est estimée ne pouvoir convenir au cas d'espèce visé, il serait nécessaire d'avoir toutes précisions utiles sur l'état civil de l'intéressé afin de permettre de répondre en toute connaissance de cause et, éventuellement, faire procéder à revision du dossier.

6950. — **M. Courrier** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** quel est le montant global, pour chacune des années 1955 et 1956, des honoraires médicaux et chirurgicaux versés aux praticiens au titre des dispositions de la loi sur les soins gratuits aux pensionnés de guerre; la présente demande ne concerne pas les honoraires versés aux chirurgiens dentistes, kinésithérapeutes, etc. (*Question du 21 mai* 1957.)

Réponse. — Le montant global des honoraires médicaux et chirurgicaux versés aux praticiens, au titre des dispositions de l'article L. 115 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (soins gratuits), s'est élevé à 1.390 millions 868.000 francs pour l'année 1955 et à 1.397.698.000 francs pour l'année 1956.

7035. — **M. Médecin** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** que la commission de la carte du combattant a décidé d'attribuer la carte du combattant aux originaires de Tende et la Brigue, devenus Français conformément aux dispositions du traité de paix avec l'Italie, pour les services qu'ils ont accomplis dans l'armée italienne au cours de la guerre 1914-1918 ou à partir du 8 septembre 1943. Cette dernière date a été retenue sous le motif qu'à ce moment-là certaines unités régulières de l'armée italienne se sont trouvées engagées dans des combats contre les Allemands. Il lui demande s'il ne lui paraît pas équitable, logique et d'un intérêt supérieur de prendre au plus tôt des mesures pour que ces citoyens français qui, en raison de leur origine, ont dû servir dans l'armée italienne en 1939, puissent bénéficier de décisions identiques à celles prises en faveur des Alsaciens-Lorrains anciens combattants de l'armée allemande. (*Question du 29 mai* 1957.)

Réponse — La suggestion formulée soulève une question de principe qui nécessite une étude approfondie. Les résultats de cette étude seront soumis à l'avis de la commission qualifiée de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre. Le moment venu, l'honorable parlementaire sera tenu informé de la décision qu'il aura été possible de prendre.

ARTS ET LETTRES

6696. — **M. Bernard Paumier** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux arts et lettres** que les professeurs appelés à siéger dans les jurys d'examen pour des élèves des beaux-arts sont remboursés de leurs frais de déplacement avec parfois plusieurs années de retard. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que ces professeurs perçoivent leurs frais de déplacement dans les plus brefs délais. (*Question du 14 mai* 1957.)

Réponse. — Le remboursement des frais de déplacement des membres des jurys d'examens concernant les élèves de l'enseignement des beaux-arts est jusqu'à présent effectué différemment selon qu'il s'agit ou non de fonctionnaires de l'Etat. Le remboursement des frais des directeurs et professeurs des écoles nationales d'art, qui sont des fonctionnaires d'Etat, est régulièrement pris en charge par le ministère de l'éducation nationale qui l'effectue toujours sans retard. En ce qui concerne les professeurs des écoles municipales d'art qui sont des agents communaux, le remboursement de leurs frais de déplacement est généralement assuré par les villes, sans que l'Etat intervienne pour vérifier s'il est ou non effectué et dans quels délais. Cependant, pour éviter cette différenciation et assurer à tous les membres de ces jurys d'examens, quelles que soient leurs fonctions, les mêmes conditions de remboursement de leurs frais, un crédit supplémentaire avait été demandé au budget de 1957 pour que tous soient réglés par l'Etat, mais il n'a pas été accordé en totalité. Néanmoins, le crédit voté permettra dès cette année le remboursement par l'Etat des frais de tous les membres des jurys d'examens nouvellements créés: certificat d'aptitude à une formation artistique supérieure (C. A. F. A. S.) et diplôme national des beaux-arts; un crédit complémentaire sera demandé au budget de 1958 pour généraliser cette mesure en l'étendant aux jurys des examens d'architecture.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

6398. — **M. Raymond Boisdé** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement:** 1° si une commune pourrait être autorisée en vue de la construction d'un lotissement à exproprier des terrains classés « espaces verts » par un plan d'aménagement régulièrement approuvé, étant précisé que le but de l'opération établit l'absence de justification de la servitude, laquelle a, jusqu'ici, fait obstacle au lotissement des terrains par le propriétaire; 2° au cas où l'expropriation projetée ne serait pas susceptible d'autorisation, quels sont les moyens à la disposition du propriétaire pour obtenir la suppression d'une servitude que la municipalité elle-même reconnaît non fondée. (*Question du 11 avril* 1957.)

Réponse. — L'honorable parlementaire est prié de bien vouloir se reporter à la réponse de M. le ministre de l'intérieur à qui la même question avait été posée sous le n° 6395 (*Journal officiel*, débats parlementaires, Assemblée nationale n° 56, du 22 mai 1957, p. 2613).

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

2e séance du lundi 24 juin 1957.

SCRUTIN (N° 582)

public à la tribune.

Sur la question de confiance posée: A. — Pour l'adoption de l'article 1er dans la rédaction résultant: 1° de l'adoption de l'article 1er du rapport sur le projet de loi portant assainissement économique et financier modifié par l'amendement (3e rectification) de M. Rolland, lui-même complété par le sous-amendement (2e rectification) de M. Caillavet; 2° de la prise en considération et de l'adoption à la suite dudit amendement du paragraphe 3° du « b) Ressources nouvelles » de l'article 1er du projet de loi portant assainissement économique et financier, et contre toute motion, toute demande de disjonction et tous autres amendements et sous-amendements de nature à en modifier la portée ou la date d'application; B. — Contre tout article additionnel; C. — Pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi portant assainissement économique et financier. — **(Résultats du pointage.)**

Nombre des votants..... **461**
Majorité absolue..... **231**

Pour l'adoption..... **251**
Contre **210**

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Alduy.
Angibault.
Arbeltier.
Arbogast.
Arnal (Frank).
Auban (Achille).
Bacon.
Barennes.
Barrachin.
Barrot (Noël).
Barry Diawadou.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bégouin (André), Charente-Maritime.
Bergasse.
Berthet.
Besson (Robert).
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Bocoum Barèma Kissorou.
Bonnaire.
Edouard Bonnefous.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Brard.
Briffod.
Brocas.
Bruelle.
Caillavet.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Charpentier.
Chauvet.
Cheikh (Mohamed Saïd).
Clostermann.
Coirre.
Colin (André).
Conombo.
Conte (Arthur).
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Coulibaly Ouezzin.
Courant.
Coutant (Robert).
Cupfer.
Dagain.
Darou.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Delachenal.
Denvers.
Depreux.
Desouches.
Desson (Guy).
Diallo Saïfoulaye.
Dicko (Hammadoun).
Dides.
Mlle Dienesch.
Diori Hamani.
Doutrellot.
Ducos.
Dumortier.
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durroux.
Engel.
Evrard.
Faggianelli.
Faraud.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Fontanet.
François-Bénard, Hautes-Alpes.
Frédéric-Dupont.
Gagnaire.
Gaillard (Félix).
Galy-Gasparrou.
Garat (Joseph).
Garet (Pierre).
Gazier.
Gernez.
Giacobbi.
Giscard d'Estaing.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grandin.
Guibert.
Guillou (Pierre).
Guislain.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyon (Jean-Raymond).
Halbout.
Hénault.
Hennequelle.
Houphouet-Boigny.
Hugues (André), Seine.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Ihuel.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard).
Jégorel.
Juskiewenski.
Juvenal (Max).
Keita (Modibo).
Kir.
Laborbe.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacoste.
Laforest.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Larue (Tony), Seine-Maritime.
Le Bail.
Leclercq.
Lecourt.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine).
Le Floch.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice), Nouvelle-Calédonie.
Le Pen.
Levindrey.
Loustau.
Luciani.
Lussy (Charles).
Lux.
Mabrut.
Mailhe.
Marcellin.
Margueritte (Charles).
Marie (André).
Maroselli.
Masse.
Mayer (Daniel).
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Méhaignerie.
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mérigonde.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Minjoz.
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon, Moselle.
Monnerville (Pierre).
Montalat.
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Morève.
Morice (André).
Mutter (André).
Naegelen (Marcel-Edmond).
Nicolas (Lucien), Vosges.
Ninine.
Notebart.
Ortlieb.
Orvoen.
Ouedraogo Kango.
Palmero.
Paquet.
Parmentier.
Penoy.
Petit (Guy).
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Piette.
Pineau.
Plantier.
Pleven (René).
Poirot.
Prigent (Tanguy).
Prisset.
Provo.
Queuille (Henri).
Quinson.
Raingeard.
Ramadier (Paul).
Ramel.
Ramonet.
Raymond-Laurent.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rey.
Reynaud (Paul).
Rincent.
Roclore.
Rolland.
Sagnol.
Salliard du Rivault.
Sauvage.
Savary.
Schaff.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Seitlinger.
Sekou Touré.
Sesmaisons (de).
Simonnet.
Sissoko Fily Dabo.
Soulié (Michel).
Soustelle.
Tardieu.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thébault (Henri).
Thibault (Edouard), Gard.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Tinguy (de).
Tirolien.
Titeux.
Tixier-Vignancour.
Toublanc.
Trémolet de Villers.
Trémouilhe.
Triboulet.
Tubach.
Vals (Francis).
Vassor.
Vayron (Philippe).
Verdier.
Viallet.
Viatte.
Vignard.
Villard (Jean).

Ont voté contre :

MM.
Alliot.
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Antier.
Ballanger (Robert).
Barbot (Marcel).
Barel (Virgile).
Barthélemy.
Bartolini.
Bayrou.
Beauguitte (André).
Benoist (Charles).
Benoit (Alcide).
Berrang.
Berthommier.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Blondeau.
Boccagny.
Boisseau.
Bône.
Bonte (Florimond).
Bouloux.
Bourbon.
Bouret.
Bourgeois.
Mme Boutard.
Boutavant.
Bouyer.
Bretin.
Bricout.
Bruyneel.
Cagne.
Calas.
Cance.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Charles (Pierre).
Chatelain.
Chêne.
Cherrier.
Chevigny (de).
Cogniot.
Coquel.
Cordillot.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Cot (Pierre).
Courrier.
Couturaud.
Cristofol.
Crouzier (Jean).
Damasio.
Davoust.
Defrance.
Demusois.
Denis (Alphonse).
Diat (Jean).
Dorgères d'Halluin.
Dreyfus-Schmidt.
Dronne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dumas (Roland).
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard).
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Eudier.
Fajon (Etienne).
Febvay.
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fourvel.
Mme Gabriel-Péri.
Gaillemin.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garnier.
Gautier (André).
Gayrard.
Georges (Maurice).
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guyot (Raymond).
Hamon (Marcel).
Helluin (Georges).
Hernu.
Houdremont.
Hovnanian.
Icher.
Jourd'hui.
Juge.
Julian (Gaston).
Juliard (Georges).
Kriegel-Valrimont.
Lainé (Jean), Eure.
Lainé (Raymond), Cher.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lareppe.
Larue (Raymond), Vienne.
Le Caroff.
Lecœur.
Lefranc (Raymond), Aisne.
Legagneux.
Legendre.
Léger.
Lenormand (André), Calvados.
Leroy.
Lespiau.
Letoquart.
Liante.
Malleret-Joinville.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Mariat (René).
Marin (Fernand).
Martel (Henri).
Martin (Gilbert), Eure.
Mlle Marzin.
Maton.
Mendès-France.
Mercier (André), Oise.
Merle.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michel.
Midol.
Mondon (Raymond), Réunion.
Monin.
Monnier.
Mora.
Moustier (de).
Mouton.
Moynet.
Mudry.
Musmeaux.
Naudet.
Nerzic.
Nicolas (Maurice), Seine.
Noël (Marcel).
Pagès.
Panier.
Parrot.
Paul (Gabriel).
Paulin.
Paumier (Bernard).
Pebellier (Eugène).
Pelat.
Pelissou.
Penven.
Perche.
Peron (Yves).
Pesquet.
Pierrard.
Pinvidic.
Pirot.
Plaisance.
Pommier (Pierre).
Pourtalet.
Pranchère.
Mme Prin.
Privat.
Pronteau.
Prot.
Puy.
Ramette.
Ranoux.
Renard (Adrien).

Réoyo.
Reynès (Alfred).
Mme Reyraud.
Rieu.
Ritter.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruf (Joannès).
Mlle Rumeau.
Salvetat.
Sauer.
Savard
Scheider.
Souquès (Pierre).
Soury.
Tamarelle.
Teulé.
Thamier.
Thibaud (Marcel), Loire.
Thorez (Maurice).
Tourtaud.
Tricart.
Tys.
Vahé.
Vallin.
Vaugelade
Villon (Pierre).
Vitter (Pierre).
Vuillien.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Anthonioz.
Anxionnaz.
Arabi El Goni.
Arrighi (Pascal).
Badie.
Balestreri.
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Bénard, Oise.
Bettencourt.
Boisdé (Raymond).
Bonnet (Georges), Dordogne.
Brusset (Max).
Chamant.
Chastel.
Christiaens.
Coulon.
Crouan.
Daladier (Edouard).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Dixmier.
Dorey.
Durbet.
Féron (Jacques).
Fourcade (Jacques)
Fulchiron.
Gabelle.
Gautier-Chaumet.
Gavini
Goussu
Huel (Robert-Henry).
Jacquet (Michel).
Jarrosson.
Jean-Moreau.
Joubert.
Koenig (Pierre).
Lafay (Bernard).
Laurens (Camille).
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Léotard (de).
Liquard.
Louvel.
Malbrant.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Masson (Jean).
Maurice-Bokanowski.
Médecin.
Mignot.
Montel (Pierre), Rhône.
Nisse.
Pelleray.
Perroy.
Pianta.
Pinay.
Plantevin.
Ribeyre (Paul).
Sourbet.
Vigier.

N'ont pas pris part au vote (1) :

MM.
Ansart.
Apithy.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Babet (Raphaël).
Béné (Maurice).
Boganda.
Boni Nazi.
Buron.
Cachin (Marcel).
Cadic.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Cassagne.
Chatenay.
Chevigné (Pierre de).
Condat-Mahaman.
Cormier.
Cuicci.
Dia (Mamadou).
Duveau.
Félix-Tchicaya.
Gaborit.
Gaumont.
Grunitzky.
Guille.
Guissou (Henri).
Hersant.
July.
Klock.
Le Strat.
Lisette.
Lucas.
Maga (Hubert).
Mahamoud Harbi.
Mao (Hervé).
Marrane.
Mbida.
Michaud (Louis).
Moch (Jules).
Oopa Pouvanaa.
Priou.
Mme Rabaté.
Rakotovelo.
Ruffe (Hubert).
Schmitt (Albert).
Schneiter.
Senghor.
Sidi el Mokhtar.
Thoral.
Tourné.
Tsiranana.
Ulrich.
Mme Vaillant-Couturier.
Varvier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Wasmer.

Excusés ou absents par congé (1) :

MM.
Alloin.
Bailliencourt (de).
Charlot (Jean).
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Degoutte.
Démarquet.
Devinat.
Fauchon.
Faure (Edgar), Jura.
Lipkowski (Jean de).
Meck.
Menthon (de).
Mitterrand.
Rousseau.
Sanglier.
Turc (Jean).

N'a pas pris part au vote :

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.

(1) *Motifs d'absence:*

MM.	
Alloin	Raisons de santé.
Bailliencourt (de)	Raisons de santé.
Charlot (Jean)	Retenu à la session de l'assemblée commune de la C. E. C. A.
Coste-Floret (Paul)	Retenu dans son département.
Degoutte	Retenu dans son département.
Démarquet	Sous les drapeaux.
Fauchon	Retenu dans son département.
Faure (Edgar)	Voyage à l'étranger.
July	Retenu dans son département.
Meck	Raisons de santé.
Menthon (de)	Retenu à la session de l'assemblée commune de la C. E. C. A.
Rousseau	Raisons de santé.
Turc	Voyage en Algérie.
Ulrich	Raisons de santé.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du vendredi* 21 *juin* 1957.

(*Journal officiel* du samedi 22 juin 1957.)

Dans le scrutin n° 580 sur l'amendement de M. Titeux à l'article 2 du projet de loi portant assainissement économique et financier, par suite d'une erreur matérielle le nom de M. Gautier (André) se trouve dans la rubrique des députés ayant voté « contre ».

En réalité, M. Gautier (André) avait déposé dans l'urne un bulletin « blanc » et son nom doit être inséré dans la liste des députés ayant voté « pour ».

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du lundi 24 juin 1957.

1re séance: page **2903**. — 2e séance: page **2913**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.